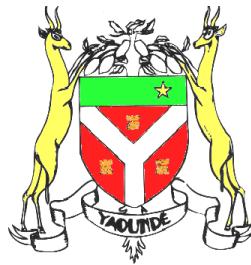


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériels d'entretien des véhicules
et engins**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

SEPTEMBRE 2023

Table des matières

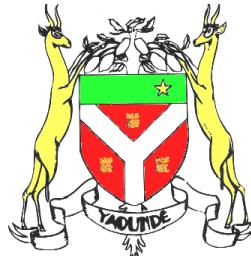
Table des matières

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES	3
PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)	5
PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	24
PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	50
PIECE N°5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS	61
PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX FORFAITAIRES	71
PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF	74
PIECE N°8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES	77
PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE.....	79
PIECE N°10 : FORMUNLAIRE ET MODELES A UTILISER PAR LES SOUMISSIONAIRES	84
PIECE N°11 : ETUDES PREALABLES	93
PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	95

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules
et engins**

PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

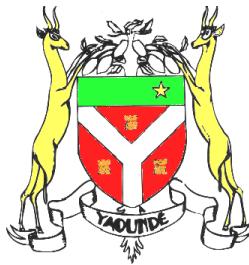
Version anglaise

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

**Exercice : : 2023, Ligne 222 150 : Matériels d'entretien des
véhicules et engins**

**PIECE N°2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES
(RGAO)**

Table des matières

A. GENERALITES	7
Article 1 : Portée de la soumission	7
Article 2 : Financement	7
Article 3 : Fraude et corruption	7
Article 4 : Candidats admis à concourir	8
Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine	8
Article 6 : Qualification du Soumissionnaire	9
B. Dossier d'Appel d'Offres	10
Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	10
Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours	10
Article 9 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres	11
C. Préparation des offres	11
Article 10 : Frais de soumission	11
Article 11 : Langue de l'offre	11
Article 12 : Documents constitutifs de l'offre	11
Article 13 : Prix de l'offre	12
Article 14 : Monnaies de l'offre	13
Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire	13
Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures	13
Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures	13
Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire	14
Article 19 : Caution de soumission	14
Article 20 : Délai de validité des offres	15
Article 21 : Forme et signature de l'offre	15
D. Dépôt des offres	16
Article 22 : Cachetage et marquage des offres	16
Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres	16
Article 24 : Offres hors délai	17
Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres	17
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	17
Article 26 : Ouverture des plis et recours	17
Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure	18
Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante	19
Article 29 : Conformité des offres	19
Article 30 : Evaluation de l'offre technique	20
Article 31 : Qualification du soumissionnaire	20
Article 32 : Correction des erreurs	20
Article 33 : Evaluation des offres au plan financier	21
Article 34 : Comparaison des offres	21
F. Attribution du Marché	21
Article 35 : Attribution	21
Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure	22
Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché	22
Article 38 : Notification de l'attribution du marché	22
Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours	22
Article 40 : Signature du marché	23
Article 41 : Cautionnement définitif	23

A. GENERALITES

Article 1 : Portée de la soumission

1.1. L’Autorité Contractante, définie, dans le Règlement Particulier de l’Appel d’Offres (RPAO), lance un appel d’offres en vue de l’obtention des Fournitures et Services connexes brièvement définis dans le RPAO et spécifiés dans le Descriptif de la Fourniture ainsi que le Bordereau des Quantités.

Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’appel d’offres figurent dans le RPAO.

Il y est fait ci-après référence sous le terme “les Fournitures”.

1.2. Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit livrer les Fournitures dans le délai indiqué dans le RPAO, et qui court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer la livraison des fournitures ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.

1.3. Dans le présent Dossier d’Appel d’Offres, le terme “jour” désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

La source de financement des fournitures objet du présent appel d’offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs sont tenus au respect des règles d’éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l’exécution des marchés.

En vertu de ce principe :

a. Les définitions ci-après sont admises:

- i. Est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché ;
- ii. Se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d’influencer l’attribution ou l’exécution d’un marché ;
- iii. Sont considérées comme des « pratiques collusives », toutes formes d’entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l’Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ; et
- iv. “Pratiques coercitives” désignent toute forme d’atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d’influencer leur action au cours de l’attribution ou de l’exécution d’un marché.
- v. le ‘conflit d’intérêt » est toute situation dans laquelle l’intérêt financier ou personnel d’un agent ou d’une entité publique est de nature à compromettre la transparence dans la passation des marchés publics.

b. Toute proposition d’attribution est rejetée s’il est prouvé que l’attributaire proposé est directement ou par l’intermédiaire d’un agent public, coupable de corruption, s’est livré à des manœuvres

frauduleuses, des pratiques collusives ou coercitives ou encore en situation de conflit d'intérêt lors de l'attribution de ce marché.

3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

- 4.1. Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la procédure de pré-qualification.
- 4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les fournisseurs, sous réserve des dispositions ci-après :
 - a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement.
 - b. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un groupement d'entreprises et tous les sous-traitants du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt sous peine de disqualification. Un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt.
 - i. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
 - ii. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon la clause 17, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
 - iii l'autorité contractante ou le maître d'ouvrage possèdent des intérêts financiers dans sa géographie du capital de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics
 - c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion.
 - d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'ouvrage.

Article 5 : Fournitures et Services connexes répondant aux critères d'origine

- 5.1. Toutes les fournitures et tous les services connexes faisant l'objet du présent marché devront provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO.
- 5.2. En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « fournitures » désigne produits, matières premières, machines, équipements et installations industrielles; et le terme « services connexes » désigne notamment des services tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance

initiale.

- 5.3. Le terme « provenir » qualifie le pays où les fournitures sont extraites, cultivées, produites, fabriquées ou transformées ; ou bien le pays où un processus de fabrication, de transformation ou d'assemblage de composants, aboutit à l'obtention d'un article commercialisable dont les caractéristiques de base sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

- 6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire; et
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché. Fournir toutes les informations (ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de préqualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une préqualification demandée aux soumissionnaires afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché).

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. l'accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable.

- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs fournisseurs groupés (cotraitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- a. L'offre devra inclure tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus : Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
- b. L'offre et le marché doivent être signés de façon à obliger tous les membres du groupement;
- c. La nature du groupement (conjoint ou solidaire tel que requis dans le RPAO) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme ;
- d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage ou de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
- e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais de livraison visés dans le RPAO.

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 7 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

- 7.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des fournisseurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 9 du RGAO. Il comprend les documents énumérés ci-après :
- Pièce n°1 : La lettre d'invitation à soumissionner (pour les appels d'offres restreints)
 - Pièce n°2 : L'Avis d'Appel d'Offres (AAO)
 - Pièce n°3 : Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)
 - Pièce n°4 : Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)
 - Pièce n°5 : Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
 - Pièce n°6 : Le Descriptif de la fourniture qui comprend :
 - La liste des fournitures et services connexes,
 - Les spécifications techniques.
 - Pièce n°7 : Le Cadre du Bordereau des prix unitaires et forfaitaires
 - Pièce n°8 : Le cadre du détail estimatif
 - Pièce n°9 : Le cadre des sous-détails des prix unitaires et forfaitaires
 - Pièce n°10 : Le modèle de marché
 - Pièce n°11 :Les modèles des pièces à utiliser par les Soumissionnaires
 - Pièce n°12 :Les Justificatifs des études préalables
 - Pièce n°13 :La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le Ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions
- 7.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

Article 8 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

- 8.1. Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e- mail) à l'adresse de l'Autorité Contractante indiquée dans les RPAO avec copie au Maître d'Ouvrage. Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'offres.

- 8.2. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire potentiel qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès du Ministre chargé des Marchés Publics.

- 8.3. Le requérant adresse une copie de ladite requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme

Chargé de la Régulation et au Président de la Commission.

8.4. L’Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l’organisme chargé de la régulation des marchés publics.

Article 9 : Modification du Dossier d’Appel d’Offres

9.1 L’Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d’Appel d’Offres en publiant un additif.

9.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d’Appel d’Offres, conformément à l’article 7.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d’Appel d’offres.

9.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps, pour tenir compte de l’additif dans la préparation de leurs offres, l’Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l’Article 23.2 du RGAO.

C. Préparation des offres

Article 10 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L’Autorité Contractante et le Maître d’Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement ou l’issue de la procédure d’appel d’offres.

Article 11 : Langue de l’offre

L’offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l’Autorité Contractante seront rédigés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d’interprétation de l’offre, la traduction fera foi.

Article 12 : Documents constitutants l’offre

12.1. L’offre présentée par le Soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

:

- s’est acquitter des frais du Dossier d’Appel d’Offres ;
- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N’est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;

- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 19 du RGAO ;
 - iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir attestant la qualification des soumissionnaires et conformément aux articles 6.1 du RPAO et 18 du RGAO.

b.2. Méthodologie propositions techniques

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment :

- une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des matériels proposés accompagnés de prospectus techniques conformément à l'article 17 du RGAO ;
- le calendrier, le planning et le délai de livraison des prestations ;

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les spécifications techniques

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;
- le bordereau des Prix Unitaires et/ou forfaitaires dûment rempli ;
- le Détails estimatif dûment rempli ;
- le Sous-détails des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

12.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

Article 13 : Prix de l'offre

13.1. Les prix seront indiqués comme requis dans les modèles de bordereaux des prix et de sous- détail des prix fournis en annexe.

Le fournisseur est libre, en indiquant le prix, de recourir à un transporteur et d'obtenir

des prestations d'assurance en provenance de tout pays, sous réserve des conditions d'éligibilité liées à la convention de financement.

Les prix proposés dans les formulaires de sous détail des prix pour les Fournitures et Services connexes, seront présentés de la manière suivante :

- i. Le prix hors taxes des fournitures au niveau local.
- ii. Les taxes sur les ventes et autres taxes perçues sur les fournitures qui seront dues si le Marché est attribué ;
- iii. Le prix des transports intérieurs, assurance et autres services locaux afférents à la livraison des fournitures jusqu'à leur destination finale (site du Projet) spécifiée dans le RPAO.

13.2. Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché et ne pourront varier en aucune manière, sauf disposition contraire du RPAO. Sauf disposition contraire du CCAP, Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée, en application de l'article 29.3 du RGAO.

13.3. Au cas où l'appel d'offres comprend plusieurs lots, les prix indiqués pour un lot donné devront correspondre à la totalité des articles de ce lot, et à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les Soumissionnaires désirant offrir une réduction de prix en cas d'attribution de plus d'un lot spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots, à la condition que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.

Article 14 : Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en francs CFA

Article 15 : Documents attestant l'admissibilité du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, des documents attestant qu'il satisfait aux dispositions de l'article 4 du RGAO.

Article 16 : Documents attestant l'admissibilité des fournitures

16.1. En application des dispositions de l'article 5 du RGAO, le Soumissionnaire fournira, en tant que partie intégrante de son offre, les documents attestant que l'ensemble des fournitures et services qu'il se propose de fournir en exécution du Marché satisfont aux critères de provenance.

16.2. Ces documents consisteront en une déclaration sur le pays d'origine des fournitures et services proposés dans le Bordereau des prix, déclaration à confirmer par un certificat d'origine délivré au moment de l'embarquement.

Article 17 : Documents attestant de la conformité des fournitures

17.1. Pour établir la conformité des fournitures et Services connexes au Dossier d'Appel d'Offre, le Soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures se conforment aux spécifications techniques et normes spécifiées dans le Descriptif

de la Fourniture.

- 17.2. Ces preuves peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance les fournitures et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications et, le cas échéant une liste des divergences et réserves par rapport aux dispositions du Descriptif de la Fourniture.
- 17.3. Le Soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails, y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu des fournitures depuis le début de leur utilisation par le Maître d'Ouvrage et pendant la période précisée au RPAO.
- 17.4. Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par (le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué) sur le Bordereau des quantités, calendrier de livraison, et spécifications techniques ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

Le Soumissionnaire peut leur substituer d'autres normes de qualité, noms de marque et/ou d'autres numéros de catalogue, pourvu qu'il établisse à la satisfaction de Maître d'Ouvrage que les normes, marques et numéros ainsi substitués sont substantiellement équivalents ou supérieurs aux spécifications du Bordereau des prix et les spécifications techniques.

Article 18 : Documents attestant la qualification du Soumissionnaire

Les documents attestant que le Soumissionnaire est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée établiront, à la satisfaction de l'Autorité Contractante :

- a. Si le RPAO le stipule, que, dans le cas d'un Soumissionnaire offrant de livrer en exécution du Marché des fournitures qu'il ne fabrique ni ne produit par ailleurs, ledit soumissionnaire est dûment autorisé par le fabricant de ces fournitures à les livrer au Cameroun ;
- b. Que le Soumissionnaire a la capacité financière, technique et de production nécessaire pour exécuter le Marché ;
- c. Que le soumissionnaire jouit d'une expérience pertinente pour des prestations similaires à celles prévues au DAO.

Article 19 : Caution de soumission

- 19.1. En application de l'article 12 du RGAO, le Soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.
- 19.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de Soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 20.2 du RGAO.

19.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par (la Commission des marchés compétente) comme non conforme. La Caution de Soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre

19.4. Les Cautions de Soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours, après la publication du résultat de l'attribution.

19.5. La Caution de Soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

19.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le Soumissionnaire :

- i. Retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans son offre ; ou ;
- ii. N'accepte pas la correction des erreurs en application de l'article 32 du RGAO ; ou

b. Si le Soumissionnaire retenu

- i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou
- ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.
- iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 20 : Délai de validité des offres

20.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 23 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

20.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du Soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 19 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un Soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

20.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, [les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative que l'Autorité-Contractante adressera au(x) soumissionnaire(s). La demande de l'Autorité Contractante devra inclure une forme de révision des prix. La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CCAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation.

Article 21 : Forme et signature de l'offre

- 21.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.
- 21.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photo-copies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.
- 21.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.

D. Dépôt des offres

Article 22 : Cachetage et marquage des offres

- 22.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes séparées et scellées portant la mention «ORIGINAL» et «COPIE», selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.
- 22.2. Les enveloppes intérieures et extérieures :
 - a. Seront adressées à l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
 - b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".
- 22.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée conformément aux dispositions des articles 24 et 25 du RGAO.
- 22.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué à l'article 22.2 susvisé, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 23 : Date et heure limite de dépôt des offres

- 23.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 22.2 (a) du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.
- 23.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publant un additif conformément aux dispositions de l'article 9 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des soumissionnaires précédemment

régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 24 : Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 23 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 25 : Modification, substitution et retrait des offres

- 25.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 21.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».
- 25.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 22 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.
- 25.3. Les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 25.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.
- 25.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle peut entraîner la mobilisation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 19.6 du RGAO.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 26 : Ouverture des plis et recours

- 26.1. La Commission de Passation des Marchés compétente procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux date, heure et adresse indiquées dans le RPAO. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.
- 26.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant l'offre correspondante sera retournée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la

nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera retournée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte.

Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

- 26.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris toutes remises *[en cas d'ouverture des offres financières]* et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les remises et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.
- 26.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.
- 26.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs (remises), et leurs délais. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.
- 26.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme en charge de la régulation, une copie paraphée des offres des soumissionnaires et une copie au Ministre chargé des Marchés publics pour les dossiers nécessitant son visa préalable.
- 26.7. En cas de recours, tel que prévu par la réglementation des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics, au Chef de la structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

Article 27 : Caractère confidentiel de la procédure

- 27.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du soumissionnaire et de la suspension des auteurs de toutes

activités dans le domaine des Marchés Publics.

- 27.2. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés du la Sous-commission d'analyse dans l'évaluation des offres ou l'Autorité Contractante dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.
- 27.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 27.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 28 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité contractante

- 28.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 32 du RGAO.
- 28.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 29 : Conformité des offres

- 29.1. La Sous-commission d'analyse procèdera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 29.2. La sous-commission d'analyse déterminera, si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 29.3. Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omission substantielles sont celles :
 - a. Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et Services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
 - b. Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au Dossier d'appel d'offres, les droits de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage ou leurs obligations au titre du Marché;
 - c. Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.
- 29.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

29.5. l’Autorité Contractante se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute modification, divergence ou réserve. Les modifications, divergences, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du dossier d’appel d’offres ne doivent pas être pris en compte lors de l’évaluation des offres.

Article 30 : Evaluation de l’offre technique

30.1. La Sous-commission d’Analyse examinera l’offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées dans le RPAO et le CCAP ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.

30.2. La Sous-commission d’Analyse évaluera les aspects techniques de l’offre présentée conformément à la clause 17 du RGAO afin de s’assurer que toutes les stipulations du Bordereau des prix, du calendrier de livraison et du Descriptif de la Fourniture (Spécifications techniques, Plans, Inspections et Essais), sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.

30.3. Si, après l’examen des termes et conditions de l’appel d’offres et l’évaluation technique, la sous-commission d’analyse établit que l’offre n’est pas conforme pour l’essentiel en application de la clause 29 du RGAO, elle proposera à la commission de Passation des marchés d’éarter l’offre en question.

Article 31 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-Commission s’assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l’offre substantiellement conforme aux dispositions du Dossier d’Appel d’Offres, satisfait aux critères de qualification stipulés à l’article 6 du RPAO. Il est essentiel d’éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 32 : Correction des erreurs

32.1. La Sous-commission d’Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l’essentiel au Dossier d’Appel d’Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d’Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- a. S’il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l’avis de la Sous- commission d’analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ;
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n’est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
- c. S’il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

32.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d’analyse, conformément à la procédure de correction d’erreurs susmentionnée et, avec la

confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

32.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 33 : Evaluation des offres au plan financier

33.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres dont il aura déterminé au préalable qu'elles répondent pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, au sens des articles 29, 30 et 31 du RGAO, comme indiqué ci-après.

33.2. Pour cette évaluation, la Sous-commission d'Analyse prendra en compte les éléments ci-après :

- a. Le prix de l'offre, indiqué suivant les dispositions de la clause 13 du RGAO ;
- b. Les ajustements apportés au prix pour corriger les erreurs arithmétiques en application de l'article 32 du RGAO ;
- c. Les ajustements du prix imputables aux remises offertes en application de l'alinéa 13.4 du RGAO ;

33.3. Pour évaluer le montant de l'offre, la Sous-Commission d'Analyse peut devoir prendre également en considération des facteurs autres que le prix de l'offre, dont les caractéristiques, la performance des fournitures et services connexes et leurs conditions d'achat.

Les facteurs retenus et précisés dans le RPAO, le cas échéant, seront exprimés en termes monétaires de manière à faciliter la comparaison des offres.

Article 34 : Comparaison des offres

La Sous-commission d'Analyse comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée la moins-disante, en application de l'article 33 ci-dessus

F. Attribution du Marché

Article 35 : Attribution

35.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

35.2. Si l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

35.3 Toute attribution des marchés de fournitures se fait au soumissionnaire remplissant les

capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires et présentant l'offre évaluée la moins disante ;

Article 36 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation du Ministre chargé des marchés publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un appel d'offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 37 : Droit de modification des quantités lors de l'attribution du Marché

l'Autorité Contractante à l'initiative du Maître d'Ouvrage, lors de l'attribution du Marché, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer, d'un pourcentage ne dépassant pas 15 %, la quantité des fournitures et des services initialement spécifiée dans le bordereau des quantités, sans changement de prix unitaires ou d'autres termes et conditions.

Article 38 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à l'attributaire du Marché par télécopie confirmée par lettre recommandée, que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera au fournisseur au titre de l'exécution du marché et le délai d'exécution.

Article 39 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

- 39.1. Toute décision d'attribution d'un marché public par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué est insérée, avec indication de prix et de délai, dans le journal des marchés publics édité par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ou dans toute autre publication habilitée.
- 39.2 l'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 39.3. l'Autorité Contractante est tenu de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 39.4. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 39.5. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés publics, avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des

résultats.

Article 40 : Signature du marché

- 40.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente, pour examen et avis, le cas échéant, au visa préalable du Ministre en Charge des Marchés Publics.
- 40.2. l'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en Charge des Marchés Publics.
- 40.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

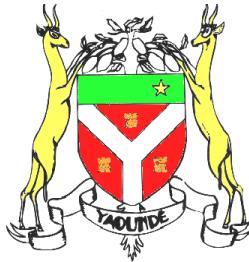
Article 41 : Cautionnement définitif

- 41.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, le cocontractant fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 41.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 41.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 41.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation pure et simple du marché.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériels d'entretien des véhicules
et engins**

**PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL
D'OFFRES (RPAO)**

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux fournitures faisant l'objet de l'appel d'offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO. Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

Réf. RPAO	Généralités
1.1	<p>Définition des fournitures : Le Maire de la Ville de Yaoundé, lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la Communauté Urbaine de Yaoundé.</p> <p>La fourniture concerne :</p> <p>A- Pièces mécaniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amortisseur AR ; - bague ; - bougie de préchauffage ; - bras inf AVD ; - bras inf AVG ; - butée embrayage ; - courroie alt+ventil jeu/2 ; - courroie clim ; - courroie de distribution ; - courroie direction ; - courroie L=1005 MIT DEN ; - coussinet bielle ; - coussinet de palier ; - croisillon de cardan AR ; - croisillon de cardan AV ; - cylindre récepteur embrayage ; - cylindre assy clutc ; - disque d'embrayage ; - entretoise roue AV ; - filtre à air ; - filtre a gasoil ; - filtre à huile ; - garniture frein à main ; - garniture frein AR ; - jeu de cales std ; - jeu de plaquette AV ; - jeu de segments ; - joint de culasse ; - joint étanchéité ; - joint torique ; - maître cylindre de frein ; - maître cylindre embrayage ; - moyeu AV ; - nez d'injecteur ; - plateau d'embrayage ; - pochette de joints ; - pompe à eau ; - pompe de direction ;

	<ul style="list-style-type: none"> - poulie tendeur clim ; - relais cardan ; - rotule inf AV- G/D ; - Roulement ; - roulement tendeur ; - roulement moyeu AV ; - SPIDER KIT UNIVERSAL JOINT. <p>B- Pneus et équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pneu 185/65 ; - valves tubeless TR413 - pneu 235/65 ; - pneu 235/75 ; - pneu 225/75 ; - pneu 750 ; - Chambre à air 750 ; - pneu 205/80 ; - équilibreuse de roues ; - démonte pneus. <p>C- Outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chignole ; - Cric ; - ponceuse vibrante ; - meuleuse ; - pistolet à silicone ; - mètre ; - lunette de soudure au chalumeau ; - tuyau de soudure OX ; - tuyau de soudure AD; - riveteuse ; - monture de scie à métaux ; - massette ; - jeu clés allène males ; - jeu clés allène ; - jeu de buse pour chalumeau . <p>Référence de l'appel d'offres :</p> <p>Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 039/AONO/CUY/CIPM/2023 du 18/09/2023 pour la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la Communauté Urbaine de Yaoundé.</p>
1.2.	Délai de livraison : le délai de livraison maximale est de trois (03) mois.
2.1.	Source de financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercice 2023, ligne 222150:Matériels d'entretien des véhicules et engins.
6	Qualification du soumissionnaire
6.1	Les critères éliminatoires : a) absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres;

	<ul style="list-style-type: none"> b) absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ; c) non-conformité d'une pièce administrative 48h après notification de la non-conformité au soumissionnaire; d) pièces falsifiées ou fausse déclaration ; e) plus d'un critère essentiel non satisfaisant ; f) le non-respect des formats de fichiers requis pour la soumission des offres en ligne le cas échéant ; g) l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS pour la soumission hors ligne le cas échéant.
	<p>Les critères essentiels</p> <p>Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'expérience de la structure dans la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules au cours des trois (03) dernières années (2022-2021-2020) d'un montant cumulé de 20 000 000 francs CFA TTC; b) la conformité à 80% des spécifications techniques; c) la disponibilité d'un service après-vente ; d) le chronogramme et le délai de livraison ; e) l'acceptation des conditions du marché.
6.2	En cas de groupement d'entreprises, chaque membre devra présenter un dossier administratif complet.
7	<p>Contenu du dossier d'appel d'offres</p> <p>Le dossier d'appel d'offres décrit la fourniture faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre-le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Pièce n° 1 : L'Avis d'appel d'offres (AAO) : <ul style="list-style-type: none"> - Version française ; - Version anglaise ; b) Pièce n° 2 : Le Règlement général de l'appel d'offres (RGAO) ; c) Pièce n° 3 : Le Règlement particulier de l'appel d'offres (RPAO) ; d) Pièce n° 4 : Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ; e) Pièce n° 5 : les spécifications techniques ; f) Pièce n° 6 : Le Cadre du bordereau des prix (BP) ; g) Pièce n° 7 : Le Cadre du détail quantitatif et estimatif (DQE) ; h) Pièce n° 8 : Le Cadre du sous-détail des prix (SDP) ; i) Pièce n° 9 : Le Modèle de marché ; j) Pièce n° 10 : Les formulaires et modèles à utiliser par les soumissionnaires : <ul style="list-style-type: none"> - déclaration d'intention de soumissionner ; - modèle de soumission ; - modèle de caution de soumission ; - modèle de cautionnement définitif ; - modèle de caution d'avance de démarrage ; - modèle de caution de retenue de garantie ; - cadre du planning ; k) Pièce n° 11 : modèles à utiliser par les soumissionnaires ; l) Pièce n° 12 : La liste des établissements bancaires et organismes financiers de

	premier rang agréés par le Ministre des finances, autorisés à émettre les cautions dans le cadre des Marchés Publics.
8.1	<p>Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut en faire la demande au Maître d'Ouvrage par écrit aux adresses suivantes :</p> <p>Renseignement d'ordre technique :</p> <p>Sous-Direction des marchés publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Hôtel de ville 2^{ème} étage, porte 223.</p> <p>Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit ou par courrier électronique ou via COLEPS à toute demande d'éclaircissements reçue au moins quatorze (14) jours avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>Une copie de la réponse, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acquis le Dossier d'Appel d'Offres.</p>
9	<p>Modification du Dossier d'appel d'offres</p> <p>Le Maître d'ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le dossier d'appel d'offres en publiant un additif qui en fait partie intégrante conformément aux dispositions de l'Article 8 ci-dessus.</p>
10	<p>Frais de soumission</p>
	<p>Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la sous-direction des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Yaoundé, 2^{ème} étage du bâtiment principal de l'Hôtel de Ville de Yaoundé, porte 223, dès publication du présent avis au journal des marchés publics ou dans Cameroon Tribune, contre versement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA au Compte Spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert auprès des agences BICEC du Cameroun.</p> <p>Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le payement des frais d'achat du DAO.</p>
11	<p>Langue de l'offre</p> <p>Toutes les pièces remises par le soumissionnaire à quelque titre que ce soit, en application du présent Appel d'Offres, seront établies exclusivement en langue française ou en langue anglaise.</p>
12.1	<p>Documents constituant l'offre</p> <p>La liste des documents devra être complétée et regroupée en trois (3) volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :</p> <p>Enveloppe A - Volume 1. : Dossier administratif</p> <p>Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée à 2000 francs CFA (timbre fiscal de 1500 francs CFA et timbre communal de 500 francs CFA) (suivant modèle joint DAO) ; l'accord de groupement, le cas échéant ; les pouvoirs de signature le cas échéant ; une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant

de moins de 03 mois;

e. une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances;

f. la quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de cinquante mille (50 000) francs CFA;

g. la caution de soumission d'un montant d'un million (1 000 000) francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. En cas de groupement, la caution est établie au nom du groupement

h. une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP ;

i. une attestation de la Caisse nationale de prévoyance sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse en cours de validité;

j. Une attestation de non redevance timbrée à 1 500 francs CFA datant de moins de 03 (trois) mois, délivrée par les Services compétents de la Direction Générale des Impôts;

n. en cas de groupement, chaque membre doit présenter un dossier administratif complet, les pièces a, e, f, étant uniquement présentés par le mandataire du groupement. Les pièces sont remises en original ou en photocopies certifiées conformes par les services émetteurs compétents.

Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique

b.1. Liste des références pour des fournitures similaires en joignant les pièces justificatives

Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des trois (03) dernières années (2022-2021-2020) des marchés de fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules d'un montant cumulé de 20 000 000 francs CFA TTC.

Les références de l'année 2023 seront prises en compte ;

Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles (première et dernière page des copies des marchés ou lettres-commandes enregistrés, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés).

b.2. Conformité aux spécifications techniques du matériel proposé

L'offre sera conforme si 80% des spécifications techniques sont satisfaisants, soit 209 sous critères sur 261:

N°	Désignation	Caractéristiques
I- PIÈCES MÉCANIQUES		
1		Type : télescopique
2		Longueur 1 : 342 mm
3		Longueur 2 : 557 mm
4	amortisseur AR	Alésage-Ø : 35 mm

	5		Diamètre de la tige du piston : 15,8 mm	
	6	bague	Matériaux : Caoutchouc polyacrylique	
	7		Diamètre extérieur : 60 mm	
	8		Diamètre intérieur : 42 mm	
	9		Hauteur 1 : 8 mm	
	10	bougie de préchauffage	Diamètre : 14 mm	
	11		Poids : 0,06 kg	
	12		Couple de serrage : 22 Nm	
	13		Matériaux : Iridium	
	14	bras inf AVD	Diamètre intérieur : 15 mm	
	15		Filetage extérieur : 14x1,5 mm	
	16		Type de bras oscillant : barre oscillant transversal	
	17	bras inf AVG	Diamètre intérieur : 15 mm	
	18		Filetage extérieur : 14x1,5 mm	
	19		Type de bras oscillant : barre oscillant transversal	
	20	butée embrayage	Type de fonctionnement : Mécanique	
	21	courroie alt+ventil jeu/2	Longueur : 833 mm	
	22		Nombre de nervures : 4	
	23		Largeur : 14 mm	
	24		Matériaux: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc)	
	25	courroie clim	Matériel: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc)	
	26		Type : Trapézoïdale à nervures	
	27		Longueur : 841 mm	
	28		Nombre de stries : 4	
	29	courroie de distribution	Matériaux : Fibre de verre, caoutchouc hydrogéné nitrile butadiène	
	30		Nombre de dents : 129	
	31		Largeur : 31 mm	
	32		Longueur : 1 229 mm	
	33		Pas primitif : 9,53 mm	
	34	courroie direction	Matériel: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc)	
	35		Type : Trapézoïdale à nervures	

	36	courroie L=1005	Longueur : 841 mm
	37		Nombre de stries :4
	38		Nbr. dents: 145, 1160mm 26mm,
	39		Nombre de dents:145
	40		Longueur [mm]:1160
	41		Matériaux: Fibre de verre, HNBR (caoutchoucs nitrile hydrogénés)
	42		Courroies: avec une denture arrondie
	43		Largeur [mm]:26
	44		Épaisseur : 1,49 mm
	45		coussinet bielle
	46		Diamètre intérieur : 52,99 mm
	47		Diamètre extérieur : 56,02 mm
	48	coussinet de palier	Largeur [mm] : 26
	49		Diamètre extérieur : 35 mm
	50		Diamètre intérieur :25 mm
	51	croisillon de cardan AR	Longueur : 40 mm
	52		Diamètre de la rotule côté roue : 94 mm
	53		Diamètre extérieur : 152 mm
	54		Forme : Étoile
	55		Diamètre de la rotule du côté boîte de vitesses : 102 mm
	56	croisillon de cardan AV	Alésage-Ø : 12 mm
	57		Diamètre [mm] :29,00
	58	cylindre récepteur embrayage	Longueur [mm] :49,00
	59		Matériaux : Fonte
	60		Nombre de trous de fixation : 2
	61		Taraudage ou filetage 1 : 1x M10x1.0
	62	cylindre	Distance entre les boulons de serrage : 34 mm
	63	disque d'embrayage	Dimensions: 279.4x152.4x76.2 mm
	64		Diamètre extérieur : 224 mm
	65		Nombre de dents : 21
	66	entretoise roue AV	Alésage central 108mm
	67		Filetage goujon/écrou 12x1.5
			Boucles Grade 10.9

	68	filtre à air	Filtre à Air 2.5L et 3.0L	
	69		Diamètre Ext: 220mm	
	70		Diamètre Int: 120mm	
	71		Hauteur : 172mm	
	72	filtre à gasoil	Diamètre extérieur : 90 mm	
	73		Filetage : 3/4 - 16UNF	
	74		Longueur : 137 mm	
	75	filtre à huile	Diamètre extérieur : 100 mm	
	76		Hauteur : 121 mm	
	77	garniture frein à main	Largeur : 37 mm	
	78		Système de freinage : Sumitomo	
	79		Diamètre intérieur du tambour de frein: 200 mm	
	80	garniture frein AR	Diam. int. tambour :295 mm	
	81		Largeur :50 mm	
	82	jeu de cales	Dimensions du produit (L x l x h) 30 x 20 x 15 cm	
	83	jeu de plaquette AV	Largeur : 137 mm	
	84		Hauteur : 57 mm	
	85		Épaisseur: 19 mm	
	86		Indicateur d'usure : oui	
	87	jeu de segments	Épaisseur : 2,0 4,0 mm	
	88		Diamètre : 92 mm	
	89		Diamètre extérieur : 92 mm	
	90	joint de culasse	Diamètre : 93,5 mm	
	91		Épaisseur : 1,5 mm	
	92		Largeur : 170 mm	
	93		Longueur : 465 mm	
	94	joint étanchéité	Anti-poussière : oui	
	95		matériau : caoutchouc ultra résistant	
	96	joint torique	Matériau : NBR 70 (caoutchouc Nitrile)	
	97		Diamètre de tore : 8 mm	
	98		Diamètre intérieur : 110 mm	
	99		Températures : de -25°C à +100°C	

	100		Elastomère standard pour l'étanchéité de tous fluides (eau, huiles, hydrocarbures) et air
	101	maitre-cylindre de frein	Alésage : 26,9 mm
	102		Filetage intérieur : 9 mm
	103		Nombre de taraudages : 2
	104	maitre-cylindre embrayage	Taille du moteur (cm3) : 2982 cm3
	105		Puissance du moteur (ch) : 163 ch
	106	moyeu AV	Position : Avant, droite, gauche
	107		Diamètre : 90 mm
	108		Nombre de trous : 6
	109		Nombre de dents : 26
	110	nez d'injecteur	Common Rail Direct Injection (CRDI)
	111	plateau d'embrayage	Mécanisme d'embrayage à 3 doigts
	112		Diamètre du plateau : 180mm
	113	pochette de joints	Joint de culasse
	114		joint embase
	115		joint cache culbuteur
	116		joint capuchon souape
	117		joints de tubes
	118		joint admission
	119		joint échappement
	120		Hauteur de l'emballage: 22.5 cm
	121	pompe à eau	Largeur de l'emballage: 15 cm
	122		Longueur de l'emballage: 20 cm
	123		Type de fonctionnement: mécanique: 20 cm
	124		Type de fonctionnement: mécanique
	125	pompe de direction	Type de fonctionnement : Hydraulique
	126		Diamètre de la poulie pour courroies : 135 mm
	127		Filetage raccord conduite de pression : 16mm
	128		Sens de rotation : Horaire

129		Longueur globale : 158 mm	
130		Diamètre extérieur : 166 mm	
131		Diamètre intérieur : 33 mm	
132	poulie tendeur clim	Poulies : Poulie double	
133		Largeur 1 : 39 mm	
134		Largeur 2 : 49,5 mm	
135		Diamètre de la rotule côté roue : 94 mm	
136		Diamètre extérieur : 152 mm	
137		Forme : Étoile	
138	relais cardan	Diamètre de la rotule du côté boîte de vitesses : 102 mm	
139		Alésage-Ø : 12 mm	
140		Nombre de trous de fixation : 6	
141		Longueur : 535 mm	
142		Taraudage ou filetage 1 : M14x1,5	
143	rotule inf AV- G/D	Taraudage ou filetage 2 : M15x1,5	
144		Longeur rotule : 309 mm	
145		Diamètre Tuyau-Ø : 18 mm	
146		Diamètre intérieur : 19 mm	
147	Roulement	Nombre d'alésages : 50,00	
148		Largeur 2 : 73 mm	
149		Diamètre 2 : 1 mm	
150		Diamètre extérieur : 50 / 65 mm	
151	roulement tendeur	Diamètre intérieur : 21 / 35 mm	
152		Type de suspension : Roulement à rouleaux coniques	
153		Diamètre intérieur : 38 mm	
154	roulement moyeu AV	Diamètre : 71 mm	
155		Longueur de l'emballage : 7,1 cm	
156		Largeur de l'emballage : 7,1 cm	
157		Hauteur de l'emballage : 3,3 cm	
158		poids: 0.557 kg	
159	SPIDER KIT UNIVERSAL JOINT	Dimensions: 0.12 × 0.075 × 0.05 cm	
Pneus et équipements			

160	pneu 185/65	Largeur :185mm
161		Indice de vitesse : R
162		Taille de jantes :14 pouces
163	valves tubeless TR413	Taille de filetage de capuchon de 0,305 à 32. Pneu
164		Diamètre de trou de jante de 0,453".
165		Pression maximale de gonflage à froid de 60 PSI
166	pneu 235/65	Largeur : 235mm
167		Indice de vitesse : R
168		Taille de jantes : 17 pouces
169	pneu 235/75	Largeur : 235mm
170		Indice de vitesse : R
171		Taille de jantes : 15 pouces
172	pneu 225/75	Largeur :225mm
173		Indice de vitesse : R
174		Taille de jantes :16 pouces
175	pneu 750	Largeur :750mm
176		Indice de vitesse : R
177		Taille de jantes :16 pouces
178	Chambre à air	Largeur :750mm
179		Taille de jantes 16 pouces
180	pneu 205/80	Largeur :205mm
181		Indice de vitesse : R
182		Taille de jantes : 80 pouces
183	équilibruseuse de roues	Tension 230V
184		Puissance moteur : 0.2kw/0.37kw
185		Poids maximal roue : 65kg
186		Incertitude de mesure : 1g
187		Vitesse de rotation : 200rpm
188		Diamètre de jante : 10" – 24"
189		Largeur de roue : 1.5" – 20"
190		4 programmes d'aluminium pour jantes en alliage
191		Equilibrage statique et dynamique pour jantes aluminium

	192		Mode spécial pour jantes divergeantes	
	193		Entrée manuelle de données de la roue	
	194		Fonction start/ stop	
	195		Programme de calibrage automatique	
	196		Cape de protection.	
	197	démonte pneus	Tension : 230V	
	198		Fréquence : 50Hz	
	199		Puissance du moteur : 1,1 / 0,75 kw	
	200		Force détalonneur : 2500kg ;	
	201		Niveau sonore : 75 db	
	202		Alimentation pneumatique : 8-10 bar	
	203		Serrage intérieur : 10'' – 17''	
	204		Serrage extérieur : 12'' – 22''	
	205		Diamètre max. de la roue : 38'' (960 mm)	
	206		Largeur de roue : 13'' (330mm)	
	Outils			
	207	chignole	Puissance absorbée nominale : 650W	
	208		Poids : 2kg	
	209		Régime à vide : 0 t/min	
	210		Puissance restituée : 301W	
	211		Couple nominal : 1=8 Nm	
	212		Filetage de la broche de perçage : 1/2'' - 20 UNF	
	213		Plage de serrage du mandrin min./max. : 1=5-13 mm	
	214	Cric	Charge supportable : 3 tonnes	
	215		Poids : 30.5 kg	
	216		Hauteur de levage : 46,5 cm	
	217		Longueur : 69cm	
	218		Largeur : 33,7cm	
	219	ponceuse vibrante	Puissance absorbée nominale : 190W	
	220		Poids : 1,7kg	
	221		Régime à vide : 7 000 – 12 000 t/min	

	222		Mouvement orbitaux à vide : 14000 – 24000 osc/min
	223		Diamètre d'amplitude : 2mm
	224		Largeur du plateau de ponçage : 92mm
	225		Longueur du plateau de ponçage : 182mm
	226		Feuille abrasive pour fixation par étrier, longueur : 230mm
	227		Feuille abrasive pour fixation auto-agrippante, largeur : 93mm
	228		Feuille abrasive pour fixation auto-agrippante, longueur : 185mm
	229		Puissance absorbée nominale : 2 200W
	230	meuleuse	Poids : 5,2kg
	231		Régime à vide : 6 500 t/min
	232		Filetage de la broche : M14
	233		Tension électrique : 230V
	234	pistolet a silicone	Tube compatible 10-10,5 oz
	235		Pression \geq 250kg
	236	mètre	Longueur \geq 50m
	237	lunette de soudure au chalumeau	Monture >plastique
	238		Aération > latérale
	239		Oculaire > D50,
	240		protane 5
	241	tuyau de soudure OX	Type : OX bleu
	242		Diamètre : 10
	243		Longueur : 10m
	244	tuyau de soudure AD	Type : AD rouge
	245		Diamètre : 10
	246		Longueur : 10m
	247	riveteuse	Matériau : aluminium,tôle, tôle-profilé lourd
	248	monture de scie à métaux	Longueur : 385mm
	249		Poids : 590g
	250	massette	Manche : Bi-matières
	251		Poids : 1,98 Kg
	252		Taille (mm) : 1500kg

	253	jeu clés allène males	Dimension de l'empreinte : 1,5-2-2,5-3-4-5-6-8-10 mm
	254		Empreinte : Hexagonale sphérique
	255		Présentation : Jeu de 9 clés
	256	jeu clés allène long	Dimension de l'empreinte : 1,5-2-2,5-3-4-5-6-8-10 mm
	257		Empreinte : Hexagonale sphérique
	258		Présentation : Jeu de 9 clés
	259		Type : longue
	260	jeu de buse pour chalumeau	Type : buses laiton
	261		Diamètre 12x150 (250L 315L 400L 500L 630L 800L 1000L)

NB : le critère est satisfaisant si 80% des critères sont validés. Soit 209 sous critères sur 261 sont satisfaisants

b.3. la disponibilité d'un service après-vente

- l'existence d'un magasin opérationnel à Yaoundé, avec son registre de commerce,
- la disponibilité des pièces de rechanges : présentation d'un document attestant la disponibilité des pièces de rechange, et leur mise à disposition dans un délai de moins d'une (01) semaine.

Le critère sera satisfaisant si 2 sous critère sur 2 sous critères est valide.

b.4. le chronogramme et le délai de livraison

- présence d'un chronogramme de livraison ;
- délai \leq trois (03) mois (le critère est satisfaisant si le délai de livraison est inférieur ou égal à trois (03) mois).

Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 1 sur 2 sous critères.

b.5. L'acceptation des conditions du marché

- CCAP paraphé, daté et signé à la dernière page ;
- Spécifications Techniques paraphé, daté et signé à la dernière page.

Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.

Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

- c.1. La soumission proprement dite**, en original, rédigée selon le modèle joint, timbrée (timbre fiscal de 1500 FCFA et timbre communal de 500 FCFA), signée et datée ;
- c.2. Le Bordereau des prix unitaires et/ou forfaitaires** dûment rempli ;
- c.3. Le Détail quantitatif et estimatif** dûment rempli ;
- c.4. Le Sous-détail des prix unitaires et/ou la décomposition des prix forfaitaires** dûment rempli ;

	<p>Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres.</p> <p><i>NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</i></p>
19	Préparation et dépôt des offres
19.1	<p>Caution de soumission</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire d'un montant d'un million (1 000 000) FCFA, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Cette caution devra être établie selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres (cf. Annexe n°3–pièce n°10) et délivrée par une banque ou un établissement financier agréés par le Ministre des Finances du Cameroun et figurant dans la liste constituant la pièce n°12 du DAO.</p>
20.1.	<p>Délai de Validité des offres</p> <p>Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour compter de la date limite fixée pour la remise des offres.</p>
22.1.	<p>Cachetage et marquage des offres</p> <p>Pour la soumission hors ligne :</p> <p>Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 12.1 du RPAO, en un (01) exemplaire (pour chacun des trois volumes) portant clairement l'indication « ORIGINAL ».</p> <p>De plus, le Soumissionnaire soumettra six (06) copies (pour chacun des trois volumes) portant l'indication « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.</p> <p>Pour la soumission en ligne :</p> <p>L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.</p>
22.2.	<p>Adresse du Maître d'Ouvrage : Communauté Urbaine de Yaoundé, Sous-Direction des marchés publics, 2ème étage de l'Hôtel de Ville de Yaoundé.</p> <p>Référence :</p> <p>Toutes les pièces constitutives de l'offre reliées en trois volumes et en nombre d'exemplaires requis seront placées sous pli cacheté et scellé, sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet. Les enveloppes extérieures porteront uniquement les mentions suivantes :</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/10/2023 POUR LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ.</p> <p>FINANCEMENT : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé, Exercice 2023.</p>

	« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».
22.2.	Les différentes pièces de chaque volume seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc.
23 bis	<p>MODE DE SOUMISSION</p> <p>Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne ou hors ligne.</p>
	<p>PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES</p> <p>Pour la soumission en ligne,</p> <p>Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 Mo pour l'Offre Administrative ; • 15 Mo pour l'Offre Technique ; • 5 Mo pour l'Offre Financière. <p>Les formats acceptés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Format PDF pour les documents textuels ; • JPEG pour les images. <p>Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.</p> <p>Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la soumission hors ligne, sept exemplaires dont un original et six copies. Tenir compte de l'exemplaire à transmettre à l'organisme chargé de la régulation à l'issue de la séance d'ouverture des plis au plus tard 72 heures. - Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD doit être déposée dans les services du MO/MOD ou AC concerné sous pli scellé avec la mention claire et lisible « copie de sauvegarde » et les références de l'appel d'offres dans les délais impartis.
23	Les offres seront déposées contre récépissé, en sept (07) exemplaires, un original et six (06) copies marquées comme tels, à la Sous-Direction des Marchés Publics de la Ville de Yaoundé, 2ème étage, porte 223 au plus tard le 26/10/2023 à 13 heures précises, heure locale contre récépissé.
26. 1	<p>L'ouverture des plis se fera en un temps par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Ville de Yaoundé, aura lieu le 26/10/2023 à 14 heures dans le bâtiment abritant la CIPM, Elig Belibi (Rue du PADY).</p> <p>Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.</p>
35	Attribution
	Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre sera évaluée la moins disante.

GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES

CRITERES ELIMINATOIRES			
a) absence d'une pièce administrative autre que la caution de soumission 48 heures après l'ouverture des offres;			
b) absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis			
c) non-conformité d'une pièce administrative 48h après notification de la non-conformité au soumissionnaire			
d) pièces falsifiées ou fausse déclaration			
e) plus d'un critère essentiel non satisfaisant			
f) le non-respect des formats de fichiers requis pour la soumission des offres en ligne le cas échéant			
g) l'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS pour la soumission hors ligne le cas échéant			
CRITERES ESSENTIELS		oui	
A. Liste des références pour des fournitures similaires en joignant les pièces justificatives			
Tout document attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des trois (03) dernières années (2022-2021-2020) des marchés de fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules d'un montant cumulé de 20 000 000 francs CFA TTC.			
Les références de l'année 2023 seront prises en compte ; Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références, les pièces justificatives telles (première et dernière page des copies des marchés ou lettres-commandes enregistrés, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces marchés).			
B. Conformité aux spécifications techniques du matériel proposé (joindre le prospectus)		Satisfactions	
N°	Critère	Conditions	OUI/NON
Caractéristiques techniques			
I- PIÈCES MÉCANIQUES			
1	amortisseur AR	Type : télescopique	
2		Longueur 1 : 342 mm	
3		Longueur 2 : 557 mm	
4		Alésage-Ø : 35 mm	
5		Diamètre de la tige du piston : 15,8 mm	
6	bague	Matériau : Caoutchouc polyacrylique	
7		Diamètre extérieur : 60 mm	
8		Diamètre intérieur : 42 mm	
9		Hauteur 1 : 8 mm	

10	bougie de préchauffage	Diamètre : 14 mm		
11		Poids : 0,06 kg		
12		Couple de serrage : 22 Nm		
13		Matériau : Iridium		
14	bras inf AVD	Diamètre intérieur : 15 mm		
15		Filetage extérieur : 14x1,5 mm		
16		Type de bras oscillant : barre oscillant transversal		
17	bras inf AVG	Diamètre intérieur : 15 mm		
18		Filetage extérieur : 14x1,5 mm		
19		Type de bras oscillant : barre oscillant transversal		
20	butée embrayage	Type de fonctionnement : Mécanique		
21	courroie alt+ventil jeu/2	Longueur : 833 mm		
22		Nombre de nervures : 4		
23		Largeur : 14 mm		
24		Matériau: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc)		
25	courroie clim	Matériel: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc)		
26		Type : Trapézoïdale à nervures		
27		Longueur : 841 mm		
28		Nombre de stries :4		
29	courroie de distribution	Matériau : Fibre de verre, caoutchouc hydrogéné nitrile butadiène		
30		Nombre de dents : 129		
31		Largeur : 31 mm		
32		Longueur : 1 229 mm		
33		Pas primitif : 9,53 mm		
34	courroie direction	Matériel: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc)		
35		Type : Trapézoïdale à nervures		
36		Longueur : 841 mm		
37		Nombre de stries :4		
38	courroie L=1005	Nbr. dents: 145, 1160mm 26mm,		
39		Nombre de dents:145		
40		Longueur [mm]:1160		
41		Matériau: Fibre de verre, HNBR (caoutchoucs nitrile hydrogénés)		
42		Courroies: avec une denture arrondie		
43		Largeur [mm]:26		
44	coussinet bielle	Épaisseur : 1,49 mm		
45		Diamètre intérieur : 52,99 mm		
46		Diamètre extérieur : 56,02 mm		

47		Largeur [mm] : 26		
48		Diamètre extérieur : 35 mm		
49	coussinet de palier	Diamètre intérieur :25 mm		
50		Longueur : 40 mm		
51		Diamètre de la rotule côté roue : 94 mm		
52		Diamètre extérieur : 152 mm		
53	croisillon de cardan AR	Forme : Étoile		
54		Diamètre de la rotule du côté boîte de vitesses : 102 mm		
55		Alésage-Ø : 12 mm		
56	croisillon de cardan AV	Diamètre [mm] :29,00		
57		Longueur [mm] :49,00		
58	cylindre récepteur embrayage	Matériaux : Fonte		
59		Nombre de trous de fixation : 2		
60		Taraudage ou filetage 1 : 1x M10x1.0		
61		Distance entre les boulons de serrage : 34 mm		
62	cylindre	Dimensions: 279.4x152.4x76.2 mm		
63	disque d'embrayage	Diamètre extérieur : 224 mm		
64		Nombre de dents : 21		
65	entretoise roue AV	Alésage central 108mm		
66		Filetage goujon/écrou 12x1.5		
67		Boucles Grade 10.9		
68		Filtre à Air 2.5L et 3.0L		
69	filtre à air	Diamètre Ext: 220mm		
70		Diamètre Int: 120mm		
71		Hauteur : 172mm		
72		Diamètre extérieur : 90 mm		
73	filtre à gasoil	Filetage : 3/4 - 16UNF		
74		Longueur : 137 mm		
75	filtre à huile	Diamètre extérieur : 100 mm		
76		Hauteur : 121 mm		
77	garniture frein à main	Largeur : 37 mm		
78		Système de freinage : Sumitomo		
79		Diamètre intérieur du tambour de frein: 200 mm		
80		Diam. int. tambour :295 mm		
81	garniture frein AR	Largeur :50 mm		
82	jeu de cales	Dimensions du produit (L x l x h) 30 x 20 x 15 cm		
83	jeu de plaquette AV	Largeur : 137 mm		
84		Hauteur : 57 mm		
85		Épaisseur: 19 mm		
86		Indicateur d'usure : oui		

87	jeu de segments	Épaisseur : 2,0 4,0 mm		
88		Diamètre : 92 mm		
89		Diamètre extérieur : 92 mm		
90	joint de culasse	Diamètre : 93,5 mm		
91		Épaisseur : 1,5 mm		
92		Largeur : 170 mm		
93		Longueur : 465 mm		
94	joint étanchéité	Anti-poussiére : oui		
95		matériaux : caoutchouc ultra résistant		
96	joint torique	Matériaux : NBR 70 (caoutchouc Nitrile)		
97		Diamètre de tore : 8 mm		
98		Diamètre intérieur : 110 mm		
99		Températures : de -25°C à +100°C		
100		Elastomère standard pour l'étanchéité de tous fluides (eau, huiles, hydrocarbures) et air		
101	maitre-cylindre de frein	Alésage : 26,9 mm		
102		Filetage intérieur : 9 mm		
103		Nombre de taraudages : 2		
104	maitre-cylindre embrayage	Taille du moteur (cm3) : 2982 cm3		
105		Puissance du moteur (ch) : 163 ch		
106	moyeu AV	Position : Avant, droite, gauche		
107		Diamètre : 90 mm		
108		Nombre de trous : 6		
109		Nombre de dents : 26		
110	nez d'injecteur	Common Rail Direct Injection (CRDI)		
111	plateau d'embrayage	Mécanisme d'embrayage à 3 doigts		
112		Diamètre du plateau : 180mm		
113	pochette de joints, Contient :	Joint de culasse		
114		joint embase		
115		joint cache culbuteur		
116		joint capuchon soupape		
117		joints de tubes		
118		joint admission		
119		joint échappement		
120	pompe à eau	Hauteur de l'emballage: 22.5 cm		
121		Largeur de l'emballage: 15 cm		
122		Longueur de l'emballage: 20 cm		
123		Type de fonctionnement: mécanique: 20 cm		
124		Type de fonctionnement: mécanique		
125	pompe de direction	Type de fonctionnement : Hydraulique		
126		Diamètre de la poulie pour courroies : 135 mm		

127		Filetage raccord conduite de pression : 16mm		
128		Sens de rotation : Horaire		
129		Longueur globale : 158 mm		
130	poulie tendeur clim	Diamètre extérieur : 166 mm		
131		Diamètre intérieur : 33 mm		
132		Poulies : Poulie double		
133		Largeur 1 : 39 mm		
134		Largeur 2 : 49,5 mm		
135	relais cardan	Diamètre de la rotule côté roue : 94 mm		
136		Diamètre extérieur : 152 mm		
137		Forme : Étoile		
138		Diamètre de la rotule du côté boîte de vitesses : 102 mm		
139		Alésage-Ø : 12 mm		
140		Nombre de trous de fixation : 6		
141		Longueur : 535 mm		
142	rotule inf AV- G/D	Taraudage ou filetage 1 : M14x1,5		
143		Taraudage ou filetage 2 : M15x1,5		
144		Longeur rotule : 309 mm		
145		Diamètre Tuyau-Ø : 18 mm		
146	Roulement	Diamètre intérieur : 19 mm		
147		Nombre d'alésages : 50,00		
148		Largeur 2 : 73 mm		
149		Diamètre 2 : 1 mm		
150	roulement tendeur	Diamètre extérieur : 50 / 65 mm		
151		Diamètre intérieur : 21 / 35 mm		
152		Type de suspension : Roulement à rouleaux coniques		
153	roulement moyeu AV	Diamètre intérieur : 38 mm		
154		Diamètre : 71 mm		
155		Longueur de l'emballage : 7,1 cm		
156		Largeur de l'emballage : 7,1 cm		
157		Hauteur de l'emballage : 3,3 cm		
158	SPIDER KIT UNIVERSAL JOINT	poids: 0.557 kg		
159		Dimensions: 0.12 × 0.075 × 0.05 cm		
II- Pneus et équipements				
160	pneu 185/65	Largeur :185mm		
161		Indice de vitesse : R		
162		Taille de jantes :14 pouces		
163	valves tubeless TR413	Taille de filetage de capuchon de 0,305 à 32. Pneu		
164		Diamètre de trou de jante de 0,453".		

165		Pression maximale de gonflage à froid de 60 PSI		
166	pneu 235/65	Largeur : 235mm		
167		Indice de vitesse : R		
168		Taille de jantes : 17 pouces		
169	pneu 235/75	Largeur : 235mm		
170		Indice de vitesse : R		
171		Taille de jantes : 15 pouces		
172	pneu 225/75	Largeur : 225mm		
173		Indice de vitesse : R		
174		Taille de jantes : 16 pouces		
175	pneu 750	Largeur : 750mm		
176		Indice de vitesse : R		
177		Taille de jantes : 16 pouces		
178	Chambre à air	Largeur : 750mm		
179		Taille de jantes : 16 pouces		
180	pneu 205/80	Largeur : 205mm		
181		Indice de vitesse : R		
182		Taille de jantes : 80 pouces		
183	équilibreuse de roues	Tension 230V		
184		Puissance moteur : 0.2kw/0.37kw		
185		Poids maximal roue : 65kg		
186		Incertitude de mesure : 1g		
187		Vitesse de rotation : 200rpm		
188		Diamètre de jante : 10'' – 24''		
189		Largeur de roue : 1.5'' – 20''		
190		4 programmes d'aluminium pour jantes en alliage		
191		Equilibrage statique et dynamique pour jantes aluminium		
192		Mode spécial pour jantes divergeantes		
193		Entrée manuelle de données de la roue		
194		Fonction start/ stop		
195		Programme de calibrage automatique		
196		Cape de protection.		
197	démonte pneus	Tension : 230V		
198		Fréquence : 50Hz		
199		Puissance du moteur : 1,1 / 0,75 kw		
200		Force détalonneur : 2500kg ;		
201		Niveau sonore : 75 db		
202		Alimentation pneumatique : 8-10 bar		
203		Serrage intérieur : 10'' – 17''		
204		Serrage extérieur : 12'' – 22''		
205		Diamètre max. de la roue : 38'' (960		

		mm)		
206		Largeur de roue : 13''(330mm)		
III- Outils				
207	chignole	Puissance absorbée nominale : 650W		
208		Poids : 2kg		
209		Régime à vide : 0 t/min		
210		Puissance restituée : 301W		
211		Couple nominal : 1=8 Nm		
212		Filetage de la broche de perçage : 1/2''-20 UNF		
213		Plage de serrage du mandrin min./max. : 1=5-13 mm		
214	Cric	Charge supportable : 3 tonnes		
215		Poids : 30.5 kg		
216		Hauteur de levage : 46,5 cm		
217		Longueur : 69cm		
218		Largeur : 33,7cm		
219	ponceuse vibrante	Puissance absorbée nominale : 190W		
220		Poids : 1,7kg		
221		Régime à vide : 7 000 – 12 000 t/min		
222		Mouvement orbitaux à vide : 14000 – 24000 osc/min		
223		Diamètre d'amplitude : 2mm		
224		Largeur du plateau de ponçage : 92mm		
225		Longueur du plateau de ponçage : 182mm		
226		Feuille abrasive pour fixation par étrier, longueur : 230mm		
227		Feuille abrasive pour fixation auto-agrippante, largeur : 93mm		
228		Feuille abrasive pour fixation auto-agrippante, longueur : 185mm		
229	meuleuse	Puissance absorbée nominale : 2 200W		
230		Poids : 5,2kg		
231		Régime à vide : 6 500 t/min		
232		Filetage de la broche : M14		
233		Tension électrique : 230V		
234	pistolet a silicone	Tube compatible 10-10,5 oz		
235		Pression ≥250kg		
236	mètre	Longueur ≥50m		
237	lunette de soudure au chalumeau	Monture >plastique		
238		Aération > latérale		
239		Oculaire > D50,		
240		protane 5		

241	tuyau de soudure OX	Type : OX bleu		
242		Diamètre : 10		
243		Longueur : 10m		
244	tuyau de soudure AD	Type : AD rouge		
245		Diamètre : 10		
246		Longueur : 10m		
247	riveteuse	Matériaux : aluminium, tôle, tôle-profilé lourd		
248	monture de scie à métaux	Longueur : 385mm		
249		Poids : 590g		
250	massette	Manche : Bi-matières		
251		Poids : 1,98 Kg		
252		Taille (mm) : 1500kg		
253	jeu clés allène males	Dimension de l'empreinte : 1,5-2-2,5-3-4-5-6-8-10 mm		
254		Empreinte : Hexagonale sphérique		
255		Présentation : Jeu de 9 clés		
256	jeu clés allène long	Dimension de l'empreinte : 1,5-2-2,5-3-4-5-6-8-10 mm		
257		Empreinte : Hexagonale sphérique		
258		Présentation : Jeu de 9 clés		
259		Type : longue		
260	jeu de buse pour chalumeau	Type : buses laiton		
261		Diamètre 12x150 (250L 315L 400L 500L 630L 800L 1000L)		

NB : le critère est satisfaisant si 80% des sous critères sont validés. Soit 209 sous critères sur 261 sont satisfaisants

	C. la disponibilité d'un service après-vente		
	- l'existence d'un magasin opérationnel à Yaoundé, avec son registre de commerce		
	- la disponibilité des pièces de rechanges : présentation d'un document attestant la disponibilité des pièces de rechange, et leur mise à disposition dans un délai de moins d'une (01) semaine		
	Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.		
	D. Le chronogramme et le délai de livraison		
	<ul style="list-style-type: none"> présence d'un chronogramme de livraison 		
	<ul style="list-style-type: none"> délai \leq trois (03) mois (le critère est satisfaisant si le délai de livraison est inférieur ou égal à trois (03) mois). 		
	Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 1 sur 2 sous critères.		
	E. L'acceptation des conditions du marché		

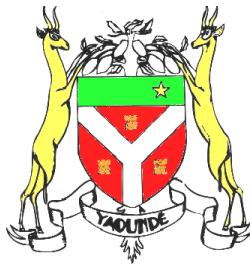
	<ul style="list-style-type: none"> • CCAP paraphé, daté et signé à la dernière page 		
	<ul style="list-style-type: none"> • Spécifications Techniques paraphé, daté et signé à la dernière page 		
	<p>Le critère est satisfaisant si le soumissionnaire obtient 2 sur 2 sous critères.</p>		

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules
et engins**

**PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES (CCAP)**

Table des matières

Article 1 : Objet du marché	52
Article 2 : Procédure de passation du marché	52
Article 3 : Définitions, attributions et nantissement	52
Article 4 : Langue, lois et règlements applicables	52
Article 5 : Normes	52
Article 6 : Pièces constitutives du marché	53
Article 7 : Textes généraux applicables	53
Article 8 : Communication	53
Article 9 : Ordres de service	54
Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles	54
Article 11 : Matériel et personnel du cocontractant	54
Article 12 : Garanties et cautions	54
Article 13 : Montant du marché	55
Article 14 : Lieu et mode de paiement	55
Article 15 : Variation des prix	55
Article 16 : Formules de révision	55
Article 17 : Formules d'actualisation des prix	55
Article 18 : Avances	55
Article 19 : Paiement	55
Article 20 : Intérêts moratoires	56
Article 21 : Pénalités de retard	56
Article 22 : Régime fiscal et douanier	56
Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés	56
Article 24 : Brevet	56
Article 25 : Lieu et délais de livraison	56
Article 26 : consistance de la prestation	56
Article 27 : Rôles et responsabilités du cocontractant	58
Article 28 : Transport et assurances	58
Article 29 : Essais et services connexes	58
Article 30 : Service après-vente et consommables	58
Article 31 : Documents à fournir avant la réception technique	59
Article 32 : Réception provisoire	59
Article 33 : Documents à fournir après réception provisoire	59
Article 34 : Délai de garantie	60
Article 35 : Réception définitive	60
Article 36 : Résiliation du marché	60
Article 37 : Différends et litiges	60
Article 38 : Cas de force majeure	60
Article 39 : Edition et diffusion du présent marché	60
Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du marché	60

Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la communauté urbaine de Yaoundé suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques et les quantités définies dans le devis estimatif.

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé par procédure d'appel d'offres national ouvert n°

Article 3 : Définitions, attributions et nantissement

3.1. Définitions générales :

Pour l'application des dispositions du présent marché, il est précisé que :

- Le Maître d'Ouvrage est le Maire de la Ville de Yaoundé ; Il passe le marché veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
- Le Chef de service du marché est le Directeur du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est chargé de viser et transmettre les décomptes au Maître d'Ouvrage. Il est chargé de la direction et du contrôle permanent de l'exécution des prestations.
- L'Ingénieur du marché est le Sous-Directeur des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé. L'ingénieur du marché est responsable du suivi de l'exécution du marché. Il rend compte au chef de service du marché. Il doit s'assurer de la conformité de l'exécution sur le terrain.
- Le Cocontractant est

3.2. Nantissement

- Le responsable chargé de l'Ordonnancement et de la Liquidation est le Maître d'ouvrage ;
- Le Responsable chargé du paiement est le Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le français ou l'anglais.

4.2. Le cocontractant s'engage à observer les lois, règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Normes

55.1. Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes en vigueur au Cameroun et précisées dans les caractéristiques souhaitées des équipements.

5.2. Le fournisseur exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant

en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission;
2. l'offre du cocontractant et ses annexes, dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux spécifications techniques ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les Spécifications Techniques ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant de la lettre commande, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires; l'état des prix forfaitaires; le détail ou le devis estimatif; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de fourniture mis en vigueur par arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007

Article 7 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
2. Loi 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisée ;
3. Loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;
4. Le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;
5. Le décret n°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics, en ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics ;
6. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
7. Le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
8. La circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
9. La Circulaire n° 0000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
10. La Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics.

Article 8 : Communication

8.1 Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux

adresses ci-après :

Dans le cas où le fournisseur est le destinataire Madame/Monsieur:.....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Mairie de la Commune de Yaoundé 1^{er}.

Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire, Monsieur le Maire de la Ville de Yaoundé avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service du marché.

Article 9 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

- 9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'ouvrage et notifié par le Chef de service du marché au cocontractant.
- 9.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la lettre commande seront signés et notifiés par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant avec copie au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payer. Le visa préalable de l'Organisme Payer sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.
- 9.3 Les ordres de service ayant une incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché,
- 9.4 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du marché.
- 9.5 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés au cocontractant par le Chef de service du marché.
- 9.6 Le cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.
- 9.7 Tous les ordres de service devront faire l'objet de transmission d'une copie au MINMAP.

Article 10 : Marchés à tranches conditionnelles

Sans objet.

Article 11 : Matériel et personnel du cocontractant

Sans objet.

Chapitre II : Clauses financières

Article 12 : Garanties et cautions

12.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à deux pour cent (2%) du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement définitif sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée par le Maître d'ouvrage après demande du fournisseur.

12.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à cinq pour cent (5%) du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du cocontractant.

12.3. Cautionnement d'avance de démarrage

L'avance de démarrage devra être cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de premier ordre installé sur le territoire camerounais et agréé par le Ministre des Finances.

Article 13 : Montant du marché

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du devis estimatif ci-joint, est de
Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ francs CFA
- Montant de la TVA (19.25%); _____ francs CFA
- Montant AIR (2.2% ou 5.5%); _____ francs CFA
- Net à percevoir : ----- francs CFA

Article 14 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par virement dans le compte n° _____
ouvert au nom du cocontractant à la banque _____

Article 15 : Variation des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

Article 16 : Formules de révision

Sans objet.

Article 17 : Formules d'actualisation des prix

Sans objet.

Article 18 : Avances

18.1. Le cocontractant peut bénéficier, à sa demande, d'une avance de démarrage égale à quarante pour cent (40 %) du montant du Marché dans les conditions prévues par le code des Marchés publics.

18.2. Cette avance devra être cautionnée par une caution bancaire, à première demande, représentant cent pour cent (100%) du montant de l'avance.

Cette avance sera intégralement remboursée avant quatre-vingt pour cent (80%) de la livraison.

Article 19 : Paiement

Le cocontractant sera payé, après le service fait, et sur présentation des factures en dix (10) exemplaires dont un original timbré, conformément à la réglementation en vigueur, en joignant le procès-verbal de réception.

La transmission de la facture définitive au comptable en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du Ministère en charge des marchés publics.

Article 20 : Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément au Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics.

Article 21 : Pénalités de retard

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du marché par jour calendrier de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du marché par jour calendrier de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché sous peine de résiliation.

Article 22 : Régime fiscal et douanier

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment :

- les impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- les droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;
- les droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 24 : Brevet

Le cocontractant garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.

Constance des prestations

Article 25 : Lieu et délais de livraison

25.1. La livraison du matériel se fera à la Voirie Municipale.

25.2. Le délai d'exécution des prestations objet du présent marché est de trois (03) mois.

25.3. Ce délai court à compter de la date fixée dans l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 26 : consistance de la prestation

Les prestations comprennent :

La fourniture, le transport, la manutention pour le compte de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

Les prestations à réaliser comprennent :

A- Pièces mécaniques :

- amortisseur AR ;
- bague ;
- bougie de préchauffage ;
- bras inf AVD ;
- bras inf AVG ;
- butée embrayage ;
- courroie alt+ventil jeu/2 ;
- courroie clim ;
- courroie de distribution ;
- courroie direction ;
- courroie L=1005 MIT DEN ;
- coussinet bielle ;
- coussinet de palier ;
- croisillon de cardan AR ;
- croisillon de cardan AV ;
- cylindre récepteur embrayage ;
- cylindre assy clutc ;
- disque d'embrayage ;
- entretoise roue AV ;
- filtre à air ;
- filtre a gasoil ;
- filtre à huile ;
- garniture frein à main ;
- garniture frein AR ;
- jeu de cales std ;
- jeu de plaquette AV ;
- jeu de segments ;
- joint de culasse ;
- joint étanchéité ;
- joint torique ;
- maître cylindre de frein ;
- maître cylindre embrayage ;
- moyeu AV ;
- nez d'injecteur ;
- plateau d'embrayage ;
- pochette de joints ;
- pompe à eau ;
- pompe de direction ;
- poulie tendeur clim ;
- relais cardan ;
- rotule inf AV- G/D ;
- Roulement ;
- roulement tendeur ;
- roulement moyeu AV ;
- SPIDER KIT UNIVERSAL JOINT.

B- Pneus et équipement :

- pneu 185/65 ;

- valves tubeless TR413 ;
- pneu 235/65 ;
- pneu 235/75 ;
- pneu 225/75 ;
- pneu 750 ;
- chambre à air ;
- pneu 205/80 ;
- équilibreuse de roues ;
- démonte pneus.

C- Outils :

- chignole ;
- Cric ;
- ponceuse vibrante ;
- meuleuse ;
- pistolet à silicone ;
- mètre ;
- lunette de soudure au chalumeau ;
- tuyau de soudure OX ;
- tuyau de soudure AD;
- riveteuse ;
- monture de scie à métaux ;
- cassette ;
- jeu clés allène males ;
- jeu clés allène ;
- jeu de buse pour chalumeau .

Article 27 : Rôles et responsabilités du Cocontractant

Le Cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture et l'installation des équipements tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et ce conformément au présent marché et aux règles et normes en vigueur.

Article 28 : Transport et assurances

28.1. Emballage pour le transport

Le Cocontractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le Cocontractant doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

28.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Cocontractant.

Article 29 : Essais et services connexes

Le Cocontractant préparera, en relation avec l'ingénieur du marché :

- l'opération de mise en œuvre ;
- la documentation technique.

Article 30 : Service après-vente et consommables

Le fournisseur s'engage à maintenir à Yaoundé ou ses environs pendant au moins un (01) an, à compter de la date de réception définitive :

- une structure d'opérationnelle à Yaoundé ou ses environs (justifié par une attestation de plan de localisation, photo, contrat de bail ou tout autre document attestant l'existence d'un garage);
- la disponibilité des pièces de rechanges : présentation d'un document attestant la disponibilité des pièces de rechange, et leur mise à disposition dans un délai de moins d'un mois ;

Formation deux (02) personnes pour l'utilisation du matériel pendant deux (02) semaines.

Chapitre IV : De la réception

Article 31 : Documents à fournir avant la réception technique

Le Cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total
2. Notification de la livraison ;
3. Fiche technique des appareils électroniques, mécaniques et électriques.

Article 32 : Réception provisoire

Avant la réception provisoire, le fournisseur demandera par écrit au Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

32.1 Épreuves comprises dans les opérations préalables à la réception :

- inspection de l'état du matériel ;
- démarrage ;

32.2 La commission de réception convoquée par le Maître d'ouvrage, sera composée des membres suivants :

Le Maître d'Ouvrage ou son représentant	Président ;
Le Chef Service du marché	Membre ;
L'Ingénieur du marché	Membre ;
Le Chef de Garage Section véhicules légers de la CUY	Rapporteur ;
Le Chef de Service de la Comptabilité matière de la CUY	Membre ;
Le cocontractant	Membre.

Le Représentant du MINMAP assiste à la commission de réception en tant qu'observateur.

Le cocontractant est convoqué à la réception. Il est tenu d'y assister ou de s'y faire représenter.

Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire s'il y a lieu.

La réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission. Ce procès-verbal précise la date de livraison.

32.3 Il n'est pas prévu de réception partielle.

Article 33 : Documents à fournir après réception provisoire

33.1. Après la livraison, le Cocontractant soumettra au Maître d'ouvrage, trois (3) exemplaires de l'ensemble des notes techniques relatives à l'exploitation, la fourniture, l'installation et la maintenance. Ces derniers devront notamment préconiser un chronogramme d'entretien périodique.

33.2. En cas de non fourniture d'un matériel, le Maître d'Ouvrage saisira une partie de la caution de bonne fin dont le montant correspondra au coût du dit matériel majoré de 10%.

Article 34 : Délai de garantie

34.1. La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Article 35 : Réception définitive

La réception définitive se déroule dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 36 : Résiliation du marché

Le marché peut être résilié comme prévu au décret n° 2018/2366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 37 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente, conformément au décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 38 : Cas de force majeure

Certaines circonstances sont de nature à dégager la responsabilité des parties contractantes. Ce sont celles correspondants aux faits de guerre, hostilité (avec ou sans déclaration de guerre), invasion étrangère, rébellion, insurrection, usurpation de pouvoir, guerres civiles, émeutes, troubles ou désordres sociaux. Elles s'étendent également aux effets des forces naturelles que les contractants ne pouvaient raisonnablement prévoir, ni éviter.

En cas de force majeure provoquée par les forces naturelles, le Cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti le Maître d'Ouvrage par écrit, de son intention d'invoquer cette force majeure et ce, avant le vingtième (20^e) jour qui a suivi l'événement.

Il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier les cas de force majeure.

Article 39 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du Maître d'Ouvrage et fournis au Chef de Service du marché.

Article 40 et dernier : Entrée en vigueur du marché

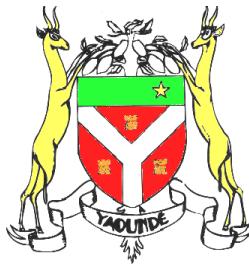
Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage. Il entrera en vigueur dès sa notification au cocontractant par cette dernière.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules
et engins**

**PIECE N°5 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES
EQUIPEMENTS**

Les Fournitures et Services connexes devront être conformes aux spécifications et normes suivantes :

PIECES MECANIQUES		
101	amortisseur AR	<p>Gamme : Tout-terrain</p> <p>Longueur 1 : 342 mm</p> <p>Longueur 2 : 557 mm</p> <p>Modèle d'amortisseur : Amortisseur télescopique</p> <p>Alésage-Ø : 35 mm</p> <p>Système d'amortisseur : Système bitube</p> <p>Diamètre de la tige du piston : 15,8 mm</p>
102	baguette	<p>Matériau : Caoutchouc polyacrylique</p> <p>Diamètre extérieur : 60 mm</p> <p>Diamètre intérieur : 42 mm</p> <p>Hauteur 1 : 8 mm</p> <p>Protection anti-poussière : Avec lamelle de protection anti-poussière</p> <p>Type de turbulence : Turbulence à droite</p>
103	bougie de préchauffage	<p>Couple de serrage : 22 Nm</p> <p>Matériau : Iridium</p> <p>Poids : 0,06 kg</p> <p>Diamètre : 14 mm</p>
104	bras inf AVD	<p>Côté d'assemblage : supérieur</p> <p>Côté d'assemblage : passager (côté passager)</p> <p>Diamètre intérieur : 15 mm</p> <p>Filetage extérieur : 14x1,5 mm</p> <p>Type de bras oscillant : barre oscillant transversal</p>
105	bras inf AVG	<p>Côté d'assemblage : inférieur</p> <p>Côté d'assemblage : passager (côté passager)</p> <p>Diamètre intérieur : 15 mm</p> <p>Filetage extérieur : 14x1,5 mm</p> <p>Type de bras oscillant : barre oscillant transversal</p>
106	butée embrayage	Type de fonctionnement : Mécanique
107	courroie alt+ventil jeu/2	<p>Matériel: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc)</p> <p>Longueur [mm] : 833</p> <p>Nombre de nervures : 4</p> <p>Largeur [mm] : 14</p>
108	courroie clim	<p>Matériel: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc)</p> <p>Type : Trapézoïdale à nervures</p> <p>Longueur : 841 mm</p> <p>Nombre de stries : 4</p>

109	courroie de distribution	Matériau : Fibre de verre, caoutchouc hydrogéné nitrile butadiène Nombre de dents : 129 Largeur : 31 mm Longueur : 1 229 mm Pas primitif : 9,53 mm
110	courroie direction	Matériel: Polyester, EPDM (éthylène-propylène-diène-caoutchouc) Type : Trapézoïdale à nervures Longueur : 841 mm Nombre de stries :4
111	courroie L=1005 MIT DEN	Nbr. dents: 145, Nombre de dents:145 Longueur [mm]:1160 Matériel: Fibre de verre, HNBR (caoutchoucs nitrile hydrogénés) Courroies: avec une denture arrondie
112	coussinet bielle	Épaisseur : 1,49 mm Diamètre intérieur : 52,99 mm Diamètre extérieur : 56,02 mm Largeur [mm] : 26
113	coussinet de palier	Diamètre extérieur : 35 mm Diamètre intérieur :25 mm Longueur : 40 mm
114	croisillon de cardan AR	Diamètre de la rotule côté roue : 94 mm Diamètre extérieur : 152 mm Forme : Étoile Diamètre de la rotule du côté boîte de vitesses : 102 mm Alésage-Ø : 12 mm Nombre de trous de fixation : 6 Longueur : 535 mm
115	croisillon de cardan AV	Diamètre [mm] :29,00 Côté d'assemblage : Arbre de transmission arrière au différentiel Arbre de transmission avant au différentiel Arbre de transmission arrière à la boîte de transfert Arbre de transmission avant à la boîte de transfert Longueur [mm] :49,00
116	Cylindre récepteur embrayage	Côté du conducteur dans le véhicule : Gauche Matériau : Fonte Nombre de trous de fixation : 2 Taraudage ou filetage 1 : 1x M10x1.0 Distance entre les boulons de serrage : 34 mm

117	cylindre assy clutc	Dimensions: 11.3 x 6.2 x 3.5 inches Item Weight: 1.30 Pounds Fitment Type Direct Replacement
118	disque d'embrayage	Diamètre extérieur : 224 mm Nombre de dents : 21
119	entretoise roue AV	Épaisseur (chaque) 1.5 " (38mm) Alésage central 108mm Boulon de roue motif 6x139.7 ou 6x5.5 Filetage goujon/écrou 12x1.5 Boucles Grade 10.9
120	filtre à air	Filtre à Air Toyota Hilux Vigo D4D 2.5L et 3.0L - Kun25-26 de 2004 à 2015. Filtre rond - Ø Ext: 220mm - Ø Int: 120mm - Hauteur 172mm
121	filtre a gasoil	Type : Vissé Diamètre extérieur : 90 mm Filetage : 3/4 - 16UNF Longueur : 137 mm
122	filtre à huile	Type : Vissé Diamètre extérieur : 100 mm Hauteur : 121 mm
123	garniture frein à main	Largeur [mm]: 37 Système de freinage: Sumitomo Poids [kg]: 1 Diamètre intérieur du tambour de frein [mm]: 200
124	garniture frein AR	Diam. int. tambour frein [mm] :295 Largeur [mm] :50
125	jeu de cales	Poids de l'article 1 kg Dimensions du produit (L x l x h) 30 x 20 x 15 cm;
126	jeu de plaquette AV	Largeur [mm] : 137 Hauteur [mm] : 57 Épaisseur [mm] : 19 Indicateur d'usure : Avec témoin d'usure Système de freinage : BENDIX Bosch
127	jeu de segments	Spécification :STANDARD Épaisseur [mm] : 2,0 4,0 Épaisseur du disque de frein [mm] : 2,0 4,0 Diamètre [mm] : 92 Diamètre extérieur [mm] : 92

128	joint de culasse	Diamètre [mm] : 93,5 Épaisseur [mm] : 1,5 Largeur [mm] : 170 Longueur [mm] : 465
129	joint étanchéité	Anti-poussière - Etanchéité de la benne - Protège votre benne des intempéries (eau, sable..) - En caoutchouc ultra résistant
130	joint torique	Matériau : NBR 70 (caoutchouc Nitrile) Couleur : noir Diamètre de tore : 8 mm Diamètre intérieur : 110 mm
131	maitre-cylindre de frein	Alésage-Ø 1 [mm] : 26,9 Filetage intérieur (mm) : 9 Nombre de taraudages : 2
132	maitre-cylindre embrayage	Engine Size (cc): 2982 cc Engine Power (bhp): 163 bhp Fuel Type :Diesel/Essence
133	moyeu AV	Position : Avant, droite, gauche Diamètre : 90 mm Nombre de trous : 6 Nombre de dents :26
134	nez d'injecteur	Common Rail Direct Injection (CRDI)
135	plateau d'embrayage	Mécanisme d'embrayage à 3 doigts Plateau Ø180mm
136	pochette de joints	Pochette joints rodage adaptable pour 1 cylindre Contient : Joint de culasse, joint embase, joint cache culbuteur, joint capuchon soupape, joints de tubes, joint admission, joint échappement
137	pompe à eau	Hauteur de l'emballage: 22.5 cm Largeur de l'emballage: 15 cm Longueur de l'emballage: 20 cm Type de fonctionnement: mécanique

138	pompe de direction	Type de fonctionnement : Hydraulique Poulie pour courroies - Ø : 135 mm Filetage raccord de retour : F16x150 Filetage raccord conduite de pression : 16mm Sens de rotation : Horaire Longueur globale : 158 mm
139	poulie tendeur clim	Diamètre extérieur : 166 mm Diamètre intérieur : 33 mm Poulies : Poulie double Largeur 1 : 39 mm Largeur 2 : 49,5 mm
140	relais cardan	Diamètre de la rotule côté roue : 94 mm Diamètre extérieur : 152 mm Forme : Étoile Diamètre de la rotule du côté boîte de vitesses : 102 mm Alésage-Ø : 12 mm Nombre de trous de fixation : 6 Longueur : 535 mm
141	rotule inf AV- G/D	Taraudage ou filetage 1 : M14x1,5 Taraudage ou filetage 2 : M15x1,5 Longeur rotule : 309 mm Quantité : 1 Tuyau-Ø : 18 mm
142	Roulement	nombre de trou de fixation : 45 Diamètre intérieur : 19 mm Nombre d'alésages : 50,00 Largeur 2 : 73 mm Diamètre 2 : 1 mm
143	roulement tendeur	Diamètre extérieur : 50 / 65 mm Diamètre intérieur : 21 / 35 mm Type de suspension : Roulement à rouleaux coniques Article complémentaire / Info complémentaire 2 : Avec bague d'étanchéité
144	roulement moyeu AV	Côté d'assemblage: Des deux côtés de l'essieu avant Poids [kg]: 0,497 Diamètre intérieur [mm]: 38 Diamètre [mm]: 71 Longueur de l'emballage [cm]: 7,1 Largeur de l'emballage [cm]: 7,1 Hauteur de l'emballage [cm]: 3,3

145	SPIDER KIT UNIVERSAL JOINT	piods: 0.557 kg Dimensions: 0.12 × 0.075 × 0.05 cm
-----	----------------------------	---

PNEUS ET EQUIPEMENTS		
146	Pneu 185/65	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur :185mm - Indice de vitesse : R - Taille de jantes :14 pouces
147	valves tubeless TR413	<ul style="list-style-type: none"> -
148	Pneu 235/65	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur : 235mm - Indice de vitesse : R - Taille de jantes : 17 pouces
149	Pneu 235/75	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur : 235mm - Indice de vitesse : R - Taille de jantes : 15pouces
150	pneu 225/75	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur :225mm - Indice de vitesse : R - Taille de jantes :16 pouces
151	pneu 750	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur :750mm - Indice de vitesse : R - Taille de jantes :16 pouces
152	Chambre à air	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur :750mm - Taille de jantes 16 pouces
153	pneu 205/80	<ul style="list-style-type: none"> - Largeur :205mm - Indice de vitesse : R - Taille de jantes : 80pouces

154	équilibreuse de roues	<ul style="list-style-type: none"> - Tension 230V ; - Puissance moteur : 0.2kw/0.37kw ; - Poids maximal roue : 65kg - Incertitude de mesure : 1g - Vitesse de rotation : 200rpm ; - Diamètre de jante : 10''– 24'' ; - Largeur de roue : 1.5''– 20'' ; - 4 programmes d'aluminium pour jantes en alliage ; - Equibrage statique et dynamique pour jantes aluminium ; - Mode spécial pour jantes divergeantes ; - Entrée manuelle de données de la roue ; - Fonction start/stop ; - Programme de calibrage automatique ; - Cape de protection.
155	démonte pneus	<ul style="list-style-type: none"> - Tension : 230V ; - Fréquence : 50Hz ; - Puissance du moteur : 1,1 / 0,75 kw ; - Force détalonneur : 2500kg ; - Niveau sonoro : 75 db - Alimentation pneumatique : 8-10 bar ; - Serrage intérieur : 10''– 17'' - Serrage extérieur : 12''– 22'' - Diamètre max. de la roue : 38'' (960 mm) ; - Largeur de roue : 13''(330mm)

OUTILS		
156	chignole	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance absorbée nominale : 650W ; - Poids : 2kg ; - Régime à vide : 0 t/min ; - Puissance restituée : 301W ; - Fréquence de frappe à vide : 0- cps/min - Couple nominal : 1=8 Nm ; - Filetage de la broche de perçage : 1/2''-20 UNF ; - Plage de serrage du mandrin min./max. : 1=5-13 mm
157	Cric	<ul style="list-style-type: none"> - Charge supportable : 3 tonnes ; - Poids : 30.5 kg ; - Hauteur de levage : 46,5 cm ; - Longueur : 69cm ; - Largeur : 33,7cm.

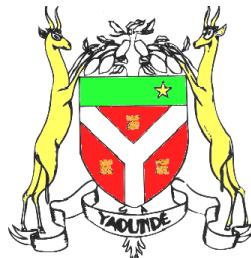
158	ponceuse vibrante	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance absorbée nominale : 190W ; - Poids : 1,7kg ; - Régime à vide : 7 000 – 12 000 t/min ; - Mouvement orbitaux à vide : 14000 – 24000 osc/min ; - Diamètre d'amplitude : 2mm ; - Largeur du plateau de ponçage : 92mm ; - Longueur du plateau de ponçage : 182mm ; - Feuille abrasive pour fixation par étrier, longueur : 230mm ; - Feuille abrasive pour fixation auto-agrippante, largeur : 93mm ; - Feuille abrasive pour fixation auto-agrippante, longueur : 185mm.
159	meuleuse	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance absorbée nominale : 2 200W ; - Poids : 5,2kg ; - Régime à vide : 6 500 t/min ; - Filetage de la broche : M14 ; - Poignée principale : champignon ; - Interrupteur : interrupteur blocage ; - Tension électrique : 230V
160	pistolet à silicone	<ul style="list-style-type: none"> - Tube compatible 10-10,5 oz - Pression \geq250kg
161	mètre	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur \geq50m
162	lunette de soudure au chalumeau	<ul style="list-style-type: none"> - Monture >plastique ; - Aération > latérale ; - Oculaire > D50, protane 5 ;
163	tuyau de soudure OX	<ul style="list-style-type: none"> - Type : OX bleu ; - Diamètre : 10 ; - Longueur : 10m
164	tuyau de soudure AD	<ul style="list-style-type: none"> - Type : AD rouge ; - Diamètre : 10 ; - Longueur : 10m
165	riveteuse	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux : aluminium,tôle, tôle-profilé lourd
166	monture de scie à métaux	<ul style="list-style-type: none"> - Longueur : 385mm ; - Poids : 590g ;
167	massette	<ul style="list-style-type: none"> - Manche : Bi-matières ; - Poids : 1,98 Kg ; - Taille (mm) : 1500kg

168	jeu clés allène males	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension de l'empreinte : 1,5-2-2,5-3-4-5-6-8-10 mm ; - Empreinte : Hexagonale sphérique ; - Présentation : Jeu de 9 clés
169	jeu clés allène	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension de l'empreinte : 1,5-2-2,5-3-4-5-6-8-10 mm ; - Empreinte : Hexagonale sphérique ; - Présentation : Jeu de 9 clés ; - Type : longue
170	jeu de buse pour chalumeau	<ul style="list-style-type: none"> - Type : buses laiton ; - Diamètre 12x150 (250L 315L 400L 500L 630L 800L 1000L)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules
et engins**

PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DES PRIX FORFAITAIRES

N°	Libellé ou désignation	Prix unitaire en toutes lettres hors T.V.A	Unité	Prix en chiffres HTVA
100. PIÈCES MÉCANIQUES				
101	amortisseur AR		U	
102	bague		U	
103	bougie de préchauffage		U	
104	bras inf AVD		U	
105	bras inf AVG		U	
106	butée embrayage		U	
107	courroie alt+ventil jeu/2		U	
108	courroie clim		U	
109	courroie de distribution		U	
110	courroie direction		U	
111	courroie L=1005 MIT DEN		U	
112	coussinet bielle		U	
113	coussinet de palier		U	
114	croisillon de cardan AR		U	
115	croisillon de cardan AV		U	
116	cylindre récepteur embrayage		U	
117	cylindre assy clutc		U	
118	disque d'embrayage		U	
119	entretoise roue AV		U	
120	filtre à air		U	
121	filtre a gasoil		U	
122	filtre à huile		U	
123	garniture frein à main		U	
124	garniture frein AR		U	
125	jeu de cales std		U	
126	jeu de plaquette AV		U	
127	jeu de segments		U	
128	joint de culasse		U	
129	joint étanchéité		U	
130	joint torique		U	
131	maitre cylindre de frein		U	
132	maitre cylindre embrayage		U	
133	moyeu AV		U	
134	nez d'injecteur		U	
135	plateau d'embrayage		U	
136	pochette de joints		U	
137	pompe à eau		U	
138	pompe de direction		U	
139	poulie tendeur clim		U	
140	relais cardan		U	
141	rotule inf AV- G/D		U	
142	roulement		U	
143	roulement tendeur		U	
144	roulement moyeu AV		U	
145	SPIDER KIT UNIVERSAL JOINT		U	
200. PNEUS ET EQUIPEMENT				
146	pneu 185/65		U	

147	valves tubeless TR413	U	
148	pneu 235/65	U	
149	pneu 235/75	U	
150	pneu 225/75	U	
151	Pneu 750	U	
152	Chambre à air	U	
153	pneu 205/80 R 16 AT	U	
154	equilibreuse de roues	U	
155	demonte pneus	U	

300. OUTILS

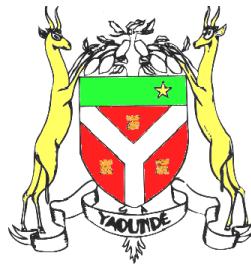
156	chignole	U	
157	Cric	U	
158	ponceuse vibrante	U	
159	meuleuse	U	
160	pistolet à silicone	U	
161	mètre	U	
162	lunette de soudure au chalumeau	U	
163	tuyau de soudure OX	U	
164	tuyau de soudure AD	U	
165	riveteuse	U	
166	monture de scie à métaux	U	
167	massette	U	
168	jeu clés allène males	U	
169	jeu clés allène	U	
170	jeu de buse pour chalumeau	U	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules
et engins**

PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

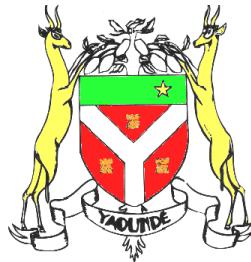
100	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant en FCFA
I. PIECES MECANIQUES					
101	amortisseur AR	U	16		
102	bague	U	10		
103	bougie de préchauffage	U	56		
104	bras inf AVD	U	2		
105	bras inf AVG	U	2		
106	butée embrayage	U	12		
107	courroie alt+ventil jeu/2	U	15		
108	courroie clim	U	15		
109	courroie de distribution	U	15		
110	courroie direction	U	15		
111	courroie L=1005 MIT DEN	U	15		
112	coussinet bielle	U	20		
113	coussinet de palier	U	20		
114	croisillon de cardan AR	U	15		
115	croisillon de cardan AV	U	15		
116	cylindre récepteur embrayage	U	11		
117	cylindre assy clutc	U	5		
118	disque d'embrayage	U	12		
119	entretoise roue AV	U	15		
120	filtre à air	U	45		
121	filtre a gasoil	U	55		
122	filtre à huile	U	55		
123	garniture frein à main	U	16		
124	garniture frein AR	U	20		
125	jeu de cales std	U	12		
126	jeu de plaquette AV	U	12		
127	jeu de segments	U	6		
128	joint de culasse	U	6		
129	joint étanchéité	U	6		
130	joint torique	U	6		
131	maitre cylindre de frein	U	2		
132	maitre cylindre embrayage	U	6		
133	moyeu AV	U	10		
134	nez d'injecteur	U	10		
135	plateau d'embrayage	U	25		
136	pochette de joints	U	7		
137	pompe à eau	U	2		
138	pompe de direction	U	2		
139	poulie tendeur clim	U	3		
140	relais cardan	U	5		
141	rotule inf AV- G/D	U	5		
142	roulement	U	10		
143	roulement tendeur	U	12		
144	roulement moyeu AV	U	10		

145	SPIDER KIT UNIVERSAL JOINT	U	10		
TOTAL 1					
II. PNEUS ET EQUIPEMENT					
146	Pneu 185/65	U	10		
147	valves tubeless TR413	U	100		
148	pneu 235/65	U	10		
149	pneu 235/75	U	10		
150	pneu 225/75	U	25		
151	pneu 750	U	10		
152	Chambre à air	U	10		
153	pneu 205/80	U	20		
154	équilibreuse de roues	U	1		
155	démonte pneus	U	1		
TOTAL 2					
III. OUTILS					
156	chignole	U	1		
157	Cric	U	1		
158	ponceuse vibrante	U	1		
159	meuleuse	U	1		
160	pistolet à silicone	U	1		
161	mètre	U	1		
162	lunette de soudure au chalumeau	U	1		
163	tuyau de soudure OX	U	20		
164	tuyau de soudure AD	U	20		
165	riveteuse	U	1		
166	monture de scie à métaux	U	1		
167	massette	U	1		
168	jeu clés allène males	U	1		
169	jeu clés allène	U	1		
170	jeu de buse pour chalumeau	U	1		
TOTAL 3					
TOTAUX					
TVA (19.25%)					
AIR (2.2% ou 5.5%)					
TTC					
NAP					

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 140 : Matériel d'entretien des véhicules et engins

PIECE N°8 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

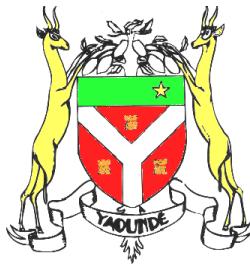
N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ

Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules et engins

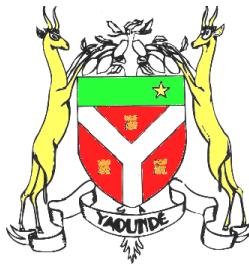
PIECE N°9 : MODELE DE MARCHE

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

MARCHE N° _____/M/CUY/CIPM/ 2023

Passé après Appel d'Offres n° _____/AONO/CUY/CIPM/2023 du
..... pour la fourniture des pièces de rechange et des équipements des
véhicules légers de la communauté urbaine de Yaoundé.

Maître d'Ouvrage : COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

TITULAIRE DU MARCHE:

B.P: ___, Tel : _____ Fax : _____
N° R.C : ___, N° Contribuable : _____; RIB : _____

OBJET DU MARCHE : pour la fourniture des pièces de rechange et des équipements des
véhicules légers de la communauté urbaine de Yaoundé

LIEU DE LIVRAISON : VOIRIE MUNICIPALE

MONTANTS EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A. (19.25%)	
IR (2.2% ou 5.5%)	
Net à mandater	

DELAI DE LIVRAISON : trois (03) mois.

FINANCEMENT : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.

IMPUTATION : Ligne 222 150

SOUSCRIT, LE _____

SIGNE, LE _____

NOTIFIE, LE _____

ENREGISTRE, LE _____

Entre :

Le Maire de la Ville de Yaoundé ci-après désigné « Maître d’Ouvrage »

D'une part,

Et la société

**B.P: _____ Tel _____ Fax : _____
N° R.C : _____ N° Contribuable : _____**

[indiquer le nom du Prestataire son adresse complète ainsi que le nom et la qualité du signataire habilité],

ci-après dénommée, «Le cocontractant »

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCTP)

Titre II : Spécification Technique de la Fourniture

Titre III : Bordereaux Des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)

Page et Dernière marché N° /M/CUY/CIPM/2023 du ----- passé après Appel d'Offres National Ouvert N°----- /AONO/CUY/CIPM/2023 du pour la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la communauté urbaine de Yaoundé.

Avec

Délai : -----

Arrêté le montant de la présente lettre commande à la somme de..... Francs CFA.

Délai de livraison :
[A compléter en jours, semaines, mois ou années]

Lu et accepté par le Prestataire

Yaoundé, le

Signé par le Maître d'Ouvrage,

Yaoundé, le

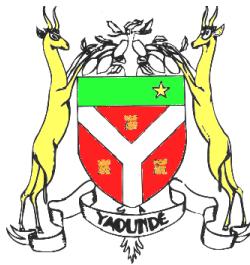
Enregistrement

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules et engins

**PIECE N°10 : FORMUNLAIRE ET MODELES A UTILISER PAR LES
SOUMISSIONAIRES**

SOMMAIRE

ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER.....
ANNEXE 2 : MODELE DE SOUMISSION.....
ANNEXE N° 3 : MODÈLE DE CAUTION DE SOUMISSION.....
ANNEXE N° 4 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DÉFINITIF
ANNEXE N° 5 MODÈLE DE CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE.....
ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE.....
ANNEXE N° 7 : MODÈLE DE CADRE DU PLANNING

ANNEXE 1 : DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné,(Nom et prénoms du mandataire)

Agissant au nom et pour le compte(Entreprises et Groupement d'entreprises),

En vertu de ma qualité (Fonction du signataire),

Déclare sous peine de sanctions édictées par l'article 2 du décret n°54/596 du 11 juin 1945 :

Que le soumissionnaire en question est inscrit sous le n° RC du registre du commerce.

Qu'il n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire

Qu'aucun des gérants, administrateurs ou directeurs de l'entreprise ne tombe sous le coup des condamnations, déchéances ou sanctions prévues par la loi n°47/1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ;

Que le soumissionnaire en question ne tombe pas sous le coup de l'exclusion prévue par le dernier alinéa de l'article 37 de l'Ordonnance n°53/704 du 29 août 1953 relatif au maintien ou rétablissement de la libre concurrence industrielle et commerciale.

En vertu de quoi, j'ai (nous avons) l'honneur de soumissionner pour le soumissionnaire dans le cadre du Présent Appel d'Offres National Ouvert.

Fait à....., le.....

Nom et prénoms du signataire

Fonction

ANNEXE 2 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné[indiquer le nom et la qualité du signataire]
représentant la société, l'entreprise ou le groupement(8)..... dont
le siège social est à..... inscrite au registre du commerce de
..... sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres n° ____ / AONO/CUY/CIPM/2023 y compris l'(es) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres]:

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.

Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Me soumets et m'engage à exécuter les travaux conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le

montant de l'offre à

..... [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à

..... francs CFA

Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

M'engage à exécuter les travaux dans un délai de mois

M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de
..... auprès de la banque

..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le

Signature de

en qualité de dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de(9)

ANNEXE N° 3 : MODÈLE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse], « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que l’entreprise , ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du pour [rappeler l’objet de l’Appel d’Offres], ci-dessous désignée « l’offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d’Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s’engage à régler intégralement au Maître d’Ouvrage, s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l’offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l’acte de soumission ;

Ou Si le soumissionnaire, s’étant vu notifier l’attribution du marché par le Maître d’Ouvrage pendant la période de validité :

manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu’il est requis de le faire ;

manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage un montant allant jusqu’au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d’Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d’Ouvrage notera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu’il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d’Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu’au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d’Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à , le

[Signature de la banque]

ANNEXE N° 4 : MODÈLE DE CAUTIONNEMENT DÉFINITIF

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d’Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que [nom et adresse de l’entreprise], ci-dessous désigné « l’entrepreneur », s’est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que l’entrepreneur remettra au Maître d’Ouvrage un cautionnement définitif, d’un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l’exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l’entrepreneur ce cautionnement,

Nous, [nom et adresse de la banque], représentée par [noms des signataires],

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l’entrepreneur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu’à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombeant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l’entrepreneur, par le Maître d’Ouvrage, de l’approbation du marché. Elle sera libérée dans un délai d’un mois à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à , le

[Signature de la banque]

ANNEXE N° 5 MODÈLE DE CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

Banque : référence, adresse

.....
Nous soussignés (banque, adresse), déclarons par la présente garantir, pour le compte de :
..... [le titulaire], au profit de aître d'Ouvrage
[Adresse du Maître d'Ouvrage]
(« le bénéficiaire »)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [quarante (40) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit : francs CFA

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque

.....
..... sous le n°
Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque
à , le

[signature de la banque]

ANNEXE N° 6 : MODÈLE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage]

[Adresse du Maître d’Ouvrage]

ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage »

Attendu que

.....[nom et adresse de l’entreprise],

ci-dessous désigné « l’entrepreneur », s’est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l’objet des travaux]

Attendu qu’il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à cinq pour cent (5%) du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l’entrepreneur cette caution,

Nous,

.....
..... [nom et adresse de banque], représentée par [noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l’égard du Maître d’Ouvrage, au nom de l’entrepreneur, pour un montant maximum de

[en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché(10).

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l’entrepreneur n’a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu’il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu’aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d’une obligation quelconque nous incombeant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à , le

[signature de la banque]

ANNEXE N° 7 : CADRE DE PLANNING

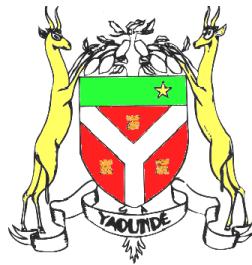
Tâches	1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules
et engins**

PIECE N°11 : ETUDES PREALABLES

Toutes ces fournitures seront exécutées à neuf.

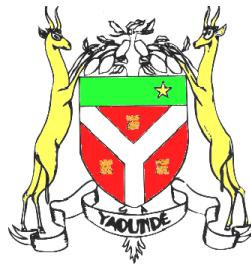
Les quantités du détail estimatif sont issues de ces études préalables.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE
YAOUNDE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work – Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR
LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET
DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ**

**Financement : Budget de la Communauté Urbaine de Yaoundé.
Exercice : 2023, Ligne 222 150 : Matériel d'entretien des véhicules
et engins**

**PIECE N°12 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET
ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES
CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

Les établissements de crédits agréés par le Ministre des finances susceptibles d'accorder des garanties et des cautions conformément à la Réglementation des Marchés Publics en vigueur

I- BANQUES

1. Société Générale Cameroun (SGC), B.P. 4 042 Douala ;
2. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 784 Douala;
3. Afriland First Bank (FIRST BANK), B.P. 11 834 Yaoundé ;
4. Banque Atlantique Cameroun (BACM), B.P. 2 933 Douala ;
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK) ;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925 Douala ;
7. Bange Bank Cameroun ;
8. Union Bank of Cameroon PLC (UBC), B.P. 15 569 Douala ;
9. Citibank Cameroun (CITIGROUP), B.P. 4 571 Douala ;
10. Commercial Bank-Cameroun (CBC), B.P. 4 004 Douala ;
11. National Financial Credit-Bank,(NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé ;
12. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300 Douala ;
13. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088 Douala ;
14. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK), B.P. 600 Douala ;
15. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé,
16. Banque of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593 Douala.
17. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA-Bank)

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

18. Chanas Assurances S.A, B.P. 109 Douala ;
19. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala ;
20. Nsia Assurances S.A., B.P. 2 759 Douala ;
21. Zénithe Insurance S.A., B.P. 1 540 Douala ;
22. SAAR S.A, B.P. 1 011 Douala ;
23. Saham Assurances S.A, B.P. 11 315 Douala ;
24. Pro Assur S.A., B.P. 5 963 Douala;
25. Aréa Assurances S.A, B.P. 1 531 Douala. ;
26. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2 933 Douala
27. Bénéficial Général Assurance S.A, B.P. 2 328 Douala
28. CPA S.A., B.P. 54 Douala.